



RAPPORT SUR LES COMPTES 2022

SOUS LA FORME D'UNE ANALYSE FINANCIERE

Réalisé par
Frédéric DRUE – Agent comptable de l'Université de Lorraine (Février 2023)

Sommaire

	Pages
<u>PREAMBULE</u>	3 à 5
<u>FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ECOULE</u>	6 à 9
<u>Partie 1 : LE RAPPORT FINANCIER DU BUDGET DE L'ETABLISSEMENT</u>	10 à 43
1/ Le taux d'exécution en fonctionnement	10 à 12
1.1/ En comptabilité des droits constatés	10 à 11
1.2/ En comptabilité d'engagement et de caisse	12
2/ Le compte de résultat	13 à 29
2.1/ Le résultat	14 à 15
2.2/ L'évolution des charges	16 à 23
2.3/ L'évolution des produits de fonctionnement et des produits financiers	24 à 29
3/ La capacité d'autofinancement (CAF)	30
4/ Les opérations d'investissement et leur financement	31 à 33
4.1/ L'intégration de la CAF dans le tableau de financement	31 à 33
4.2/ Le taux d'exécution des dépenses d'investissement	33
5/ La structure des dépenses par enveloppe	34 à 35
6/ Le bilan et la structure financière	36 à 43
6.1/ La composition du bilan	36 à 37
6.2/ Le fonds de roulement (FDR)	39 à 40
6.3/ Le besoin en fonds de roulement (BFR)	41 à 42
6.4/ La trésorerie	43
<u>Partie 2 : L'ANALYSE DE LA TRESORERIE DE L'ETABLISSEMENT</u>	44 à 47
<u>ANNEXES</u>	48 à 56
Principaux agrégats financiers	48
Compte de résultat – produits et charges, actif et passif	49 à 56

PREAMBULE

Juridiquement, l'Université de Lorraine est un Grand Etablissement qui a le statut d'Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP).

L'exercice comptable 2022 est le onzième exercice de l'Université de Lorraine qui est née de la fusion, au 1er janvier 2012 (décret n° 2011-1169 du 22 septembre 2011), des Universités Henri Poincaré-Nancy 1 (UHP), Nancy 2 (UN2), Paul Verlaine de Metz (UPVM) et de l'Institut National Polytechnique de Lorraine (INPL).

Les comptes de ces établissements ont ainsi été intégrés en balance d'entrée de ce nouvel établissement public tout comme ceux de l'établissement public de coopération scientifique dénommé « pôle de recherche d'enseignement supérieur de l'Université de Lorraine (PRES UL) conformément aux délibérations du 16 juillet 2012 du CA du PRES et des 29 juin et 2 octobre 2012 du CA de l'université de Lorraine.

Au 1er janvier 2016, l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Metz (ENIM) a intégré l'université de Lorraine conformément au décret n° 2015-1133 du 11 septembre 2015.

Suite au passage aux responsabilités et compétences élargies, l'Etat a transféré à l'université de Lorraine l'intégralité du coût et le financement de la masse salariale des personnels titulaires de l'établissement.

Environ 7 000 personnes (4 000 enseignants chercheurs et 3 000 personnels BIATSS) travaillent à l'Université de Lorraine qui est une université pluridisciplinaire regroupant 43 composantes de formation pour près de 62 000 étudiants en formation initiale.

L'Université de Lorraine est par ailleurs constituée de 60 laboratoires de recherche et dispose d'un patrimoine immobilier de 788 980 m² SDP (surfaces de plancher) pour 256 bâtiments répartis sur 52 sites en Lorraine.

En application du décret sur la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP), il appartient à l'agent comptable de préparer et présenter le compte financier de l'Université de Lorraine. Les commissaires aux comptes présentent leur rapport et émettent un avis sur la certification des comptes. Le président de l'université de Lorraine soumet ensuite le compte financier au conseil d'administration, après avoir présenté le rapport de gestion.

Le compte financier arrêté par l'organe délibérant est soumis à l'approbation des autorités de tutelle qui disposent d'un mois pour l'approuver.

Enfin, le compte financier sera transmis à la Cour des Comptes, pour la dernière fois cette année en raison de la réforme de la responsabilité des gestionnaires publics (RGP), par l'agent comptable par voie dématérialisée via l'Infocentre des EPN avant la fin du mois d'avril suivant la fin de l'exercice comptable.

La Cour des Comptes dispose alors d'un délai de 5 années suivant celle au cours de laquelle le comptable a produit ses comptes pour en assurer le jugement.

Dans la poursuite des travaux engagés par les établissements fusionnés, un effort particulier est réalisé en matière de qualité des comptes.

Ces opérations sont poursuivies dans le cadre de la certification des comptes, conformément à la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités (loi dite LRU).

En effet, à sa demande, l'université de Lorraine a accédé aux responsabilités et compétences élargies (RCE) au 1er janvier 2012, dès sa création.

C'est une démarche d'ensemble et de concertation qui concerne tous les personnels (administratifs et enseignants-chercheurs) de l'université de Lorraine.

A cet effet, l'agence comptable, en partenariat avec les services ordonnateurs, établit des fiches techniques, des procédures et processus, réalise des journées de formation et d'information dont l'objectif est de mettre en avant les « opérations » comptables obligatoires tels que les produits et charges constatés d'avance, les provisions, les charges à payer, etc... et la sécurisation du circuit financier. Un calendrier et une note de fin de gestion sont également établis de manière conjointe avec la Direction du Budget et des Finances. Ainsi, la sincérité des comptes ne peut être obtenue que par l'implication de tous les acteurs de la chaîne dépenses-recettes.

Dans le respect des textes qui précisent les compétences respectives des services ordonnateurs et de l'agence comptable et dans un souci de rationaliser les moyens humains et de rendre plus efficace le circuit financier et comptable de l'établissement, l'ancien Président et l'agent comptable de l'université de Lorraine ont convenu par convention du 1er décembre 2012 de modalités de gestion partenariale de certaines missions à compter de l'exercice 2012 (processus dépenses dans le cadre d'un bureau facturier, contrôle de régularité de la paye, gestion des immobilisations, processus recettes, justification des contrats et conventions, déclarations de TVA...).

Cette convention de partenariat est mise à jour régulièrement, la dernière version date du 22 mars 2021.

A noter que la mise en œuvre d'un service facturier a très largement amélioré et sécurisé le circuit de la chaîne de la dépense (cf. le rapport de février 2015 réalisé par l'agent comptable de l'université de Lorraine sur ce sujet).

De même, un service centralisateur des factures de recettes au sein de l'agence comptable facilite l'exhaustivité du rattachement des produits à l'exercice et leur recouvrement. La création d'un service spécialisé recettes (SREC) prévue courant 2023 serait une continuité logique dans l'amélioration de l'efficacité et de la qualité.

Quant aux subventions des financeurs publics, hors subvention pour charge de service public, la mise en place d'un processus avec des procédures formalisées et l'utilisation d'une application informatique intégrant toutes les informations nécessaires au suivi budgétaire, financier et comptable permet de s'assurer de l'exhaustivité de l'enregistrement comptable des recettes depuis 2016.

Un service dédié à l'agence comptable en charge du contrôle des justificatifs, des relances aux financeurs et aux entités de l'université de Lorraine ainsi que du recouvrement permet d'améliorer le suivi de ces dossiers d'autant que le travail est réalisé en parfaite coopération avec les directions opérationnelles concernées de la direction générale des services et notamment de la cellule justifications implantée au sein de la Direction du Budget et des Finances. Ce service est basé à la sous-direction messine de l'agence comptable.

Depuis le 1er janvier 2016, il est appliqué le nouveau référentiel comptable qui est composé de l'instruction comptable commune, du recueil des normes comptables et du plan de comptes commun applicable aux organismes publics - titre III du décret n°2012-1246 modifié du 7 novembre 2012 relatif la gestion budgétaire et comptabilité publique (GBCP).

Le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (décret GBCP) a unifié le cadre budgétaire et comptable des organismes qui y sont assujettis.

Ses modalités de mise en œuvre sont précisées dans les arrêtés pris pour son application, en particulier le recueil des normes comptables pour les établissements publics et le recueil des règles budgétaires des organismes publié par arrêté du 7 août 2015.

Ce dernier détaille notamment les référentiels budgétaires qui doivent obligatoirement être mis en œuvre par les organismes, les règles d'approbation des budgets, le format des tableaux budgétaires composant le dossier fourni à l'organe délibérant pour le vote des délibérations financières ainsi que les règles de consommation des crédits pour les organismes soumis à la comptabilité budgétaire.

Le contenu et les modalités de renseignement du document prévisionnel de gestion des emplois et des crédits de personnel sont quant à eux précisés dans un arrêté du 26 juillet 2019 précisant le détail des données modifiées.

L'université de Lorraine est un organisme soumis à la comptabilité budgétaire, et à ce titre doit revoir les pratiques antérieures basées sur les règles de la comptabilité générale dite « en droits constatés » pour s'appuyer également sur les règles de la comptabilité budgétaire (comptabilité d'engagement et comptabilité de caisse) précisées dans le recueil des règles budgétaires des organismes (parties dépenses et recettes).

Il est nécessaire désormais de bien faire la distinction entre les opérations budgétaires consommatrices de crédits en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) et les opérations non budgétaires qui seront retracées en droits constatés dans le tableau de la situation patrimoniale et en encaissements / décaissements dans le tableau d'équilibre financier.

Le compte financier est composé :

- De l'annexe aux comptes qui décrit les conditions dans lesquelles la comptabilité générale (droits constatés) a été appliquée ;
- Du document regroupant les états de comptabilité générale (bilans et comptes de résultat) ainsi que les états d'exécution de la comptabilité budgétaire (comptabilité d'engagement et comptabilité de caisse) établis selon les cadres réglementaires institués par le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique complété par le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 et le recueil des règles budgétaires ;
- Du présent rapport de l'agent comptable, sous forme d'analyse financière ;
- Du rapport de gestion de l'ordonnateur.

Ces documents retracent toutes les opérations de l'université de Lorraine qui comprennent le budget composé de budgets propres intégrés et de centres de dépenses.

Ce document a pour vocation d'analyser les grandes tendances et non de rentrer dans le détail des éléments financiers.

Ce rapport a également plusieurs objectifs :

Le premier est de présenter le compte de résultat à travers les charges et les produits de fonctionnement.

Le deuxième objectif est de voir comment s'est dégagée une capacité ou une insuffisance d'autofinancement.

En troisième point seront étudiés les opérations d'investissement et le tableau de financement.

Le quatrième objectif est d'analyser le bilan et la structure financière.

Seront notamment étudiés le fonds de roulement, le besoin en fonds de roulement et la trésorerie.

En plus de ces ratios, en mode GBCP, l'appréciation de la situation financière de l'université se fera au croisement d'éléments issus :

- de la comptabilité d'engagement, avec les notions nouvelles d'AE, et de restes à payer ; les restes à payer correspondant à la différence entre les AE consommées et les CP consommés ;

- de la comptabilité de caisse, avec les notions, nouvelles ou revisitées, de CP, recettes, solde budgétaire, décaissements/encaissements non budgétaires, trésorerie fléchée/non fléchée ... ;

Le solde budgétaire se définit comme l'écart entre les encaissements et les décaissements des opérations budgétaires sur l'exercice. Il constitue un solde intermédiaire de la variation de la trésorerie puisqu'il valorise les flux de trésorerie générés par l'activité propre.

L'appréciation de la situation financière s'effectuera désormais en tenant compte du niveau de fonds de roulement, du niveau de trésorerie, du cycle infra-annuel des encaissements et décaissements, du plan de trésorerie et des investissements prévus dans les années à venir sur la base du tableau des opérations pluriannuelles.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ECOULE

Dans le courant de l'année 2022, les faits marquants suivants ont été constatés et ont, selon les cas, donné lieu à des opérations comptables particulières :

➤ Changement de gouvernance :

A la suite des élections des 5, 6 et 7 avril 2022 des personnels aux conseils centraux et autres scrutins, le Conseil d'Administration (CA) du 23 mai 2022 devait élire le nouveau ou la nouvelle Président(e) de l'Université de Lorraine.

Aucun(e) des candidat(e)s n'ayant obtenu la majorité absolue lors des 2 tours de scrutins organisés, le CA a été reporté au 31 mai 2022.

Dans l'intervalle, Madame Fabienne Blaise, Rectrice déléguée pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation, a nommé le 24 mai 2022 le professeur Jean-Christophe Camart en qualité d'administrateur provisoire de l'établissement. Le même jour, afin d'assurer la continuité des services, ce dernier a pris une décision portant délégation de signature permanente à Monsieur Vincent Malnoury, DGS par intérim.

Lors du CA du 31 mai 2022, Madame Hélène Boulanger a été élue Présidente de l'Université de Lorraine à la majorité absolue (16 voix) au second tour de scrutin, pour un mandat de cinq ans.

A la suite de son élection, une nouvelle équipe politique a été mise en place avec notamment la nomination d'un Vice-Président en charge du pilotage, des finances et du Sénat Académique, Monsieur Camille Diou.

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 7 juillet 2022, Vincent Malnoury, administrateur territorial, a été nommé dans l'emploi de directeur général des services (DGS) de l'Université de Lorraine pour une période de quatre ans.

➤ Poursuite active de la réconciliation physico-comptable de l'inventaire :

L'établissement s'était engagé à fin 2021 à poursuivre courant 2022 le travail d'inventaire précédemment initié de manière à fiabiliser ses biens mobiliers figurant au bilan ainsi que les procédures d'entrées et de sorties des biens.

Ont notamment été mises en œuvre les actions suivantes :

Un renforcement de la cellule inventaire qui est désormais au complet et qui comprend un responsable de la gestion physique des immobilisations, une assistante (gestion des plannings, préparation logistique), deux référents « inventaire » et quatre opérateurs de saisie.

Le développement du logiciel « inventaire » ID Position avec l'utilisation de l'outil ID Capture (utilisation des QR codes et des puces RFID).

L'acquisition de deux véhicules de service pour se rendre sur les sites UL.

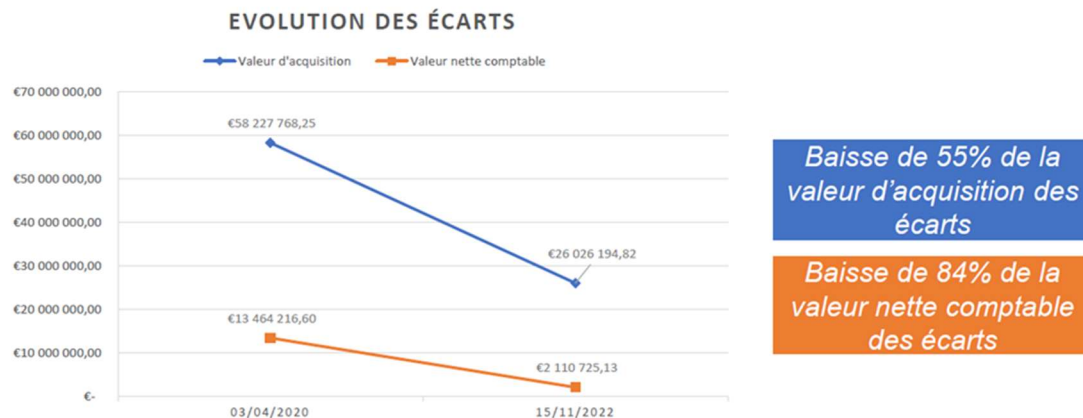
La poursuite régulière des COPIL avec le Directeur Général des Services : dernier COPIL en date du 17 novembre 2022.

Conformément aux règles de gestion définies et validées (y compris la règle de gestion n°15 adoptée pour l'exercice 2021 qui s'applique aux biens dont la valeur d'usage est supérieure à 20 ans c'est-à-dire, pour 2022, avec une date de mise en service antérieure à 2003), 958 biens ont été sortis au 31 décembre 2022 pour une valeur totale d'acquisition de 5 415 K€ et une VNC résiduelle totale de 40 K€.

Ont également été sortis 37 biens pour 175 K€ en valeur d'acquisition et VNC de 2 K€ suite au retour auprès de la DBF de la validation de deux composantes pour des biens hors service ou non retrouvés.

SITUATION DES ECARTS : ACTIDEL A AUJOURD'HUI

Type	Date	Nombre de bien	Valeur d'acquisition	Valeur nette comptable
ACTIDEL	03/04/2020	5561	58 227 768,25 €	13 464 216,60 €
APRES TRAITEMENT CELLULE	15/11/2022	2810	26 026 194,82 €	2 110 725,13 €



➤ Changement des modalités de versement de la CVEC (contribution de vie étudiante et de campus) :

Le décret n° 2022-1509 du 1er décembre 2022 portant modification des dispositions relatives à la contribution de vie étudiante et de campus ajuste les dates de versements aux établissements affectataires sur une année civile au sein de l'année universitaire et modifie le montant du premier versement :

Décalage du 1er versement au 20 janvier de l'année (au lieu du 15 décembre de l'année précédente) ;

Versement correspondant à 100 % de la part fixe (43 € par étudiant) au lieu de 50 % initialement ;

Second versement au plus tard le 31 juillet de l'année.

Il s'agit uniquement d'un décalage de trésorerie (modification des dates de perception des montants de CVEC) ayant un impact sur les comptes 2022.

Ainsi, le montant perçu en 2022 s'élève à 2 714 K€ contre 3 771 K€ l'année précédente (- 28 %).

➤ Autres faits marquants :

- Suite à la création de la filiale UL Propul's en 2021 un apport en capital social de 650 K€ avait été décidé en deux versements : un versement initial de 500 K€ effectué en 2021 suivi d'un versement final de 150 K€ réalisé en 2022.

Absorption de l'association PROGEPI au sein de la filiale avec reversement du boni de liquidation en deux temps (300 K€ en 2021 et 350 K€ en octobre 2022).

- En raison de la liquidation judiciaire de la société Hydroption, titulaire de marchés subséquents de fourniture d'électricité et au regard des risques d'irrecouvrabilité, une provision pour dépréciation avait été comptabilisée à hauteur de 2 368 K€ fin 2021. Une reprise partielle de cette provision a été comptabilisée courant 2022 suite à comptabilisation de certificats d'économie d'énergie et compensation de facture ramenant le montant provisionné à 2 332 K€ - cette provision est maintenue dans les comptes faute d'avancée nationale sur ce dossier.
- Honoraires pédagogiques des PAMSU (Praticiens Agréés Maîtres de Stages Universitaires) : des provisions avaient été comptabilisés sur les exercices 2020 et 2021 en raison d'un risque de reversement suite à justification des dépenses réalisées. Celles-ci ont été reprises partiellement suite à absence de versement du financeur et en raison des dépenses effectuées par l'établissement.

- Subventions antérieures à 2020 concernant les projets FEDER : en raison de retards dans le versement des financements justifiés, une provision pour risques avait été comptabilisée à hauteur de 50 % des sommes non versées, soit 1 071 K€. En raison de versements, celle-ci a été reprise partiellement et deux nouvelles provisions ont été constatées à hauteur de 144 K€.
- Pérennisation du programme LUE : transfert définitif de la dotation non consommable de 330 000 K€ et comptabilisation de celle-ci en haut de bilan suite à consignes du bureau des opérateurs de l'Etat de Bercy engendrant un versement annuel des intérêts produits par la dotation de 9 329 K€. A noter qu'une convention modificative, signée en toute fin d'année 2022 portera le total à 377 017 K€ et le montant annuel des intérêts à 10 502 K€ - versements non effectifs à fin 2022 et non retranscrits dans les comptes, le montant actualisé de la dotation ne figurant pas dans les comptes de dépôts ouverts à Paris permettant la liquidation des intérêts.
Intérêts produits par la dotation non consommable : titrage au fur et à mesure de la justification des dépenses, selon le fléchage fourni par la DBF, en fonctionnement (quasi-exclusivement) et/ou investissement.
Reliquats de LUE probatoire : continuation de la méthode actuelle c'est-à-dire titrage au fur et à mesure de la justification des dépenses jusqu'en 2025, année de fin des projets.
- Projet ORION (Oser la Recherche durant la formatION) : financement global de 18 500 K€ - 2ème versement en 2022 pour 1 850 K€.
- Projet SIRIUS (Stratégie d'Innovation pour le Renforcement des Interactions Université et Société) : financement global de 13 900 K€ - 2nd versement en 2022 pour 1 564 K€.
- Projet PLEIADES (Projet Lorrain d'Environnement numérique pour des Apprentissages Durables) qui fait partie des lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) Demoes (Démonstrateurs numériques dans l'enseignement supérieur : financement prévisionnel de 5 250 K€ - 2nd versement de 2 100 K€ reçu en avril 2022.
- Projet DEFMAL a été sélectionné dans le cadre des programmes et équipements prioritaires de recherche « cybersécurité » - durée du projet : 72 mois (du 01/07/2022 au 30/06/2028) - financement de 5 532 K€ sur la période, 1er versement de 830 K€ le 25 octobre 2022.
- Projet CARN (ANR) : 2 versements en 2022 pour un total de 2 608 K€.
- Poursuite et fin du projet de création du Data Center Mutualisé Lorrain (DCML) :
Deux versements de la Métropole du Grand Nancy à hauteur de 402 K€ ;
Deux versements FEDER à hauteur de 1 384 K€.
- Subvention Région Grand Est « Doctorant, Jeunes chercheurs » d'un montant de 1 425 K€.
- Mise en place de huit chaires de professeur junior pour un montant total de 1 600 K€ - versements effectués par l'ANR en fin d'année civile 2022.
- Mise en oeuvre de deux mécanismes destinés à prendre en compte les surcoûts liés à la crise énergétique :

Un « amortisseur électricité » pour les établissements publics (dont les EPSCP) qui ne bénéficient pas du « bouclier tarifaire ». Concrètement, l'Etat prend en charge 50% du surcoût au-delà d'un prix de référence de 325 € par MWh. La baisse du prix apparaît directement sur la facture, et une compensation financière est versée par l'Etat aux fournisseurs d'énergie, via les charges de service public de l'énergie ;

Un fonds de compensation pour les surcoûts énergétiques qui s'élève pour l'UL à 3 894 K€ (1er versement intégré à la SCSP 2022 et versé en décembre 2022 en application de la lettre-circulaire DGESIP-D2022-011124) ayant pour objet la « préparation des budgets pour l'exercice 2023 ».

- Poursuite de la mesure de préservation des emplois de recherche et développement (R&D) dans le cadre de France Relance :
Versement réalisé le 26 juillet 2021 : 957 K€.
À la suite d'un avenant modificatif du 21 décembre 2021 de la convention ANR-21-PRRD-0053-01 du 6 juillet 2021, versements complémentaires le 6 avril 2022 de 1 691 K€, versements gérés en partie en opération pour comptes de tiers.
- Subventions concernant le plan de résilience : pour l'établissement, 32 projets sélectionnés par le MESRI représentant 966 K€.
Il s'agit d'opérations de travaux (essentiellement pose de robinets thermostatiques et isolation + raccordement d'un site de Vandoeuvre au réseau de chauffage urbain) avec un montant unitaire inférieur à 100 K€ dans le but de réaliser rapidement des économies d'énergie.
- Poursuite et montée en puissance des actions du plan de relance immobilier : montant total des versements 2022 : 14 512 K€.
Il s'agit principalement de travaux de gros entretien renouvellement (GER) destinés à réaliser à moyen terme des économies d'énergie (isolation, remplacement de menuiseries, mise en place de VMC double flux ou CTA).
- Labellisation de l'UL en tant que site universitaire « Science avec et pour la société » : financement annuel attendu de 307 K€.

Partie 1 : LE RAPPORT FINANCIER DE BUDGET DE L'ETABLISSEMENT

1/ LE TAUX D'EXECUTION EN FONCTIONNEMENT

Le taux d'exécution a pour objectif de comparer les crédits ouverts dans le budget initial (BI) et dans le(s) budget(s) rectificatif(s) (BR) avec le compte financier (exécution) qui est le reflet des dépenses et recettes réellement réalisées.

A noter, à l'instar des années précédentes, qu'il n'y a eu qu'un seul budget rectificatif au cours de l'exercice 2022.

Cette analyse sera réalisée tant au niveau des droits constatés (comptabilité générale) qu'au niveau de la comptabilité budgétaire (comptabilité d'engagement et comptabilité de caisse).

Le budget initial et le(s) budget(s) rectificatif(s) sont votés par le Conseil d'Administration au niveau des trois grandes masses budgétaires que sont les dépenses de personnel, les dépenses de fonctionnement autres que les dépenses de personnel et les dépenses d'investissement.

Ces dernières seront analysées dans le paragraphe qui leur est consacré.

1.1/ EN COMPTABILITE DES DROITS CONSTATES

en €		Budget (BI + BR)	Exécution	Taux d'exécution (%)
Charges	Charges de personnel	508 200 000	505 618 688	99,5%
	Autres dépenses de fonctionnement	149 816 000	148 299 850	99,0%
	Total charges	658 016 000	653 918 538	99,4%
Produits	Subventions d'exploitation	564 736 568	564 033 389	99,9%
	Fiscalité affectée	3 710 000	2 714 106	73,2%
	Autres produits de fonctionnement	100 469 432	98 249 690	97,8%
	Total produits	668 916 000	664 997 185	99,4%
Résultat		10 900 000	11 078 647	

Alors qu'il était prévu 149 816 K€ de dépenses de fonctionnement (hors charges de personnel), 148 300 K€ ont été réellement exécutés, soit un taux d'exécution de 99,0 % (103,6 % en 2021).

Ce taux s'entend charges de fonctionnement non budgétaires comprises.

Quant aux dépenses de personnel, 99,51 % (505 619 K€) des 508 200 K€ prévus au global ont été consommés. Ce taux était de 100,1 % en 2021.

L'exercice 2022 a été caractérisé par une reprise totale d'activité de l'établissement mettant fin aux exercices 2020 et 2021 marqués par la crise sanitaire, les prévisions en la matière restent d'une grande fiabilité grâce aux procédures et aux outils mis en oeuvre et au budget rectificatif qui est préparé et voté en fin d'année.

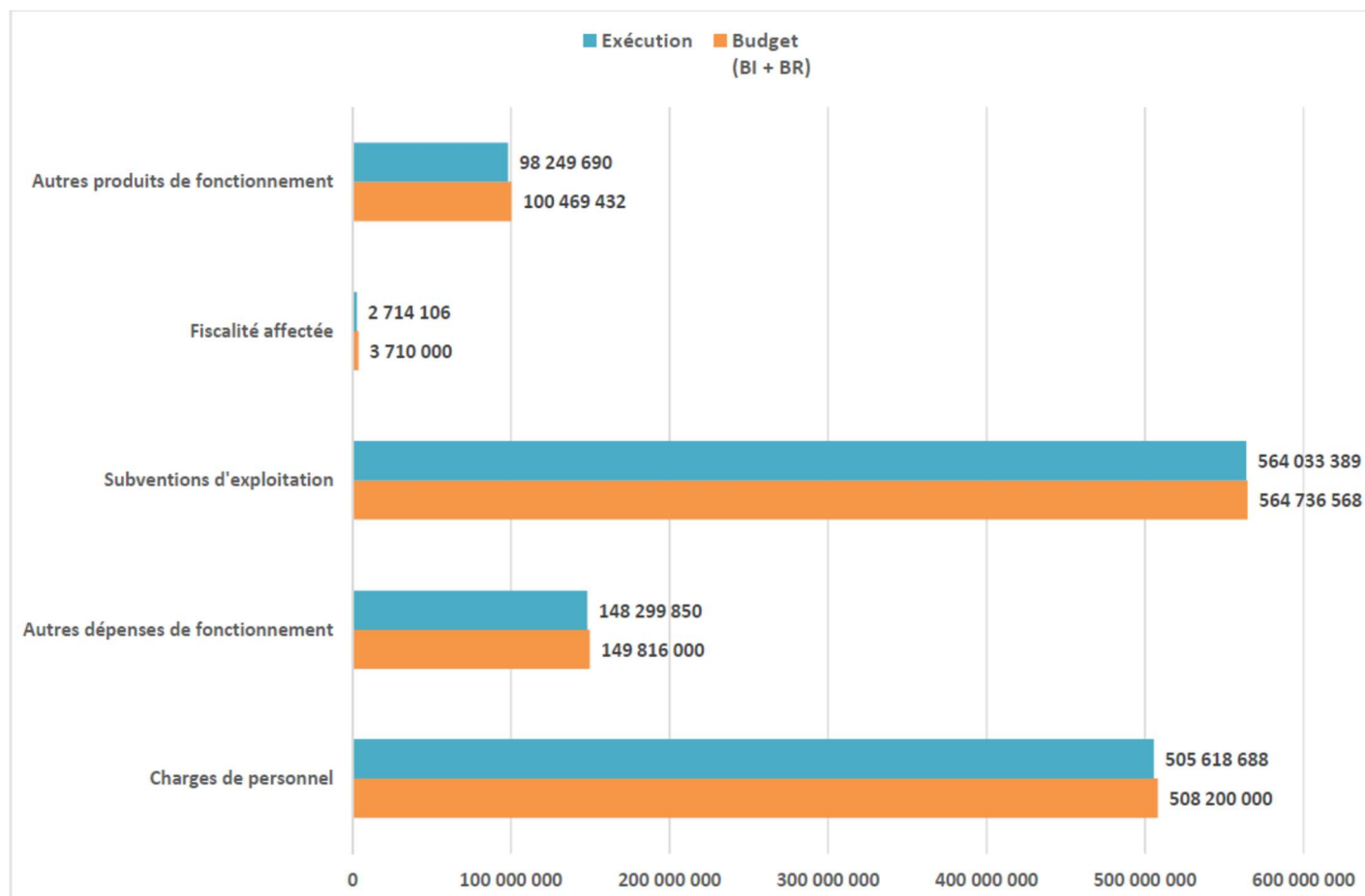
Pour les produits de fonctionnement, le budget a été exécuté à hauteur de 97,8 %.

Le très bon taux d'exécution des subventions d'exploitation (99,9 %), provient essentiellement de la subvention pour charge de service public qui est connue à l'avance et qui représente une grosse part de ce poste (90,7 %).

La baisse marquée de la fiscalité affectée est liée aux changements de comptabilisation de la CVEC (cf. § faits marquants de l'exercice).

Pour autant, il a été plus difficile de quantifier les autres produits de fonctionnement.

L'exécution budgétaire en droits constatés



1.2/ EN COMPTABILITE D'ENGAGEMENT ET DE CAISSE

Voir le document intitulé « COMPTE FINANCIER 2022 Etats financiers issus de la comptabilité générale et états d'exécution de la comptabilité budgétaire », tableau 2 page 12.

en €		BI + BR	Réalisation 2022	Taux d'exécution (%)
AE (autorisations d'engagement)	Charges de personnel	513 500 000	510 941 316	99,5%
AE (autorisations d'engagement)	Autres dépenses de fonctionnement	108 371 777	100 968 131	93,2%
TOTAL DES DEPENSES (AE)		621 871 777	611 909 447	98,4%
CP (crédits de paiement)	Charges de personnel	513 500 030	510 941 316	99,5%
CP (crédits de paiement)	Autres dépenses de fonctionnement	102 084 186	98 370 281	96,4%
TOTAL DES DEPENSES (CP)		615 584 216	609 311 597	99,0%
RE (recettes)	Globalisées	612 345 181	602 152 483	98,3%
RE (recettes)	Fléchées	79 334 264	82 568 997	104,1%
TOTAL DES RECETTES (RE)		691 679 445	684 721 480	99,0%

En comptabilité d'engagement et de caisse, pour les dépenses de personnel, la règle budgétaire est que les autorisations d'engagement (AE) sont identiques aux crédits de paiement (CP) aussi bien en matière de prévisions que d'exécution.

Leur taux d'exécution est de 99,5 % (pour mémoire 99,8 % en 2021).

Pour les autres dépenses de fonctionnement, le taux d'exécution des AE est de 93,2 % (96,2 % en 2021) alors que celui des CP est de 96,4 % (contre 96,3 % en 2021).

Concernant les recettes, le taux de réalisation global est de 99 %.

La difficulté de prévision budgétaire, que ce soit en comptabilité générale ou en comptabilité budgétaire, provient du processus propre à l'établissement.

En effet, le budget de l'université de Lorraine n'est essentiellement que l'addition de l'ensemble des budgets des 120 structures, services et directions opérationnelles de l'université de Lorraine.

De fait, les marges de manœuvre ou les approximations, même minimales, enregistrées dans chaque entité prennent de l'importance au niveau consolidé.

L'inconvénient majeur d'un tel processus peut être la mobilisation de crédits budgétaires de manière inutile empêchant la réalisation d'autres opérations faute de crédits disponibles.

Pour autant, les indicateurs restent d'excellente facture sur l'exercice 2022 malgré les difficultés de prévision et d'exécution budgétaires liées, notamment, à la forte augmentation des fluides.

2/ LE COMPTE DE RESULTAT

Les éléments sont issus de la comptabilité générale, c'est-à-dire prenant en compte les droits constatés en 2022, selon le principe comptable du rattachement des produits et des charges à l'exercice sans tenir compte de la notion d'encaissement et de décaissement.

Dans un premier temps, il est utile d'observer les tendances du compte de résultat, ce qui permet d'analyser l'activité de l'Université de Lorraine sur une année.

Le résultat calculé est un résultat consolidé de l'ensemble des composantes, laboratoires, services et directions de l'établissement.

Au niveau du compte financier, les charges et produits sont classés par nature (fonctionnement, intervention, financiers).

Les données détaillées par nature figurent en page 15.

Il est précisé que les comptes sont étudiés sur 5 années.

Le compte financier 2022 fait apparaître des charges à hauteur de 653 919 K€ alors que les produits atteignent 664 997 K€.

Conformément aux règles comptables en vigueur, les comptes de prestations internes n'ont plus été mouvementés depuis l'exercice comptable 2019.

Par ailleurs le CFA, préalablement considéré comme un service à comptabilité distincte (SACD) a été réintégré dans les comptes de l'établissement à compter du 1^{er} janvier 2020 à la demande des services de Bercy et voit ses comptes agglomérés dans ceux de l'université de Lorraine.

La réforme en cours des CFA a amené à faire remonter auprès de France Compétences des éléments de comptabilité analytique durant l'été 2022 portant sur les comptes 2021.

Ce mode opératoire devrait être reproduit pour les données comptables 2022.

2.1/ LE RESULTAT

Le budget de l'université de Lorraine enregistre un résultat définitif de fonctionnement excédentaire de 11 079 K€ en 2022 contre 16 870 K€ en 2021 soit une diminution de - 5 791 K€.

Le budget prévisionnel avait estimé un excédent de 10 900 K€ pour l'année 2022.

Pour mémoire, le résultat consolidé du budget de l'université était de 4 686 K€ en 2018, de 2 277 K€ en 2019 et de 12 930 K€ en 2020.

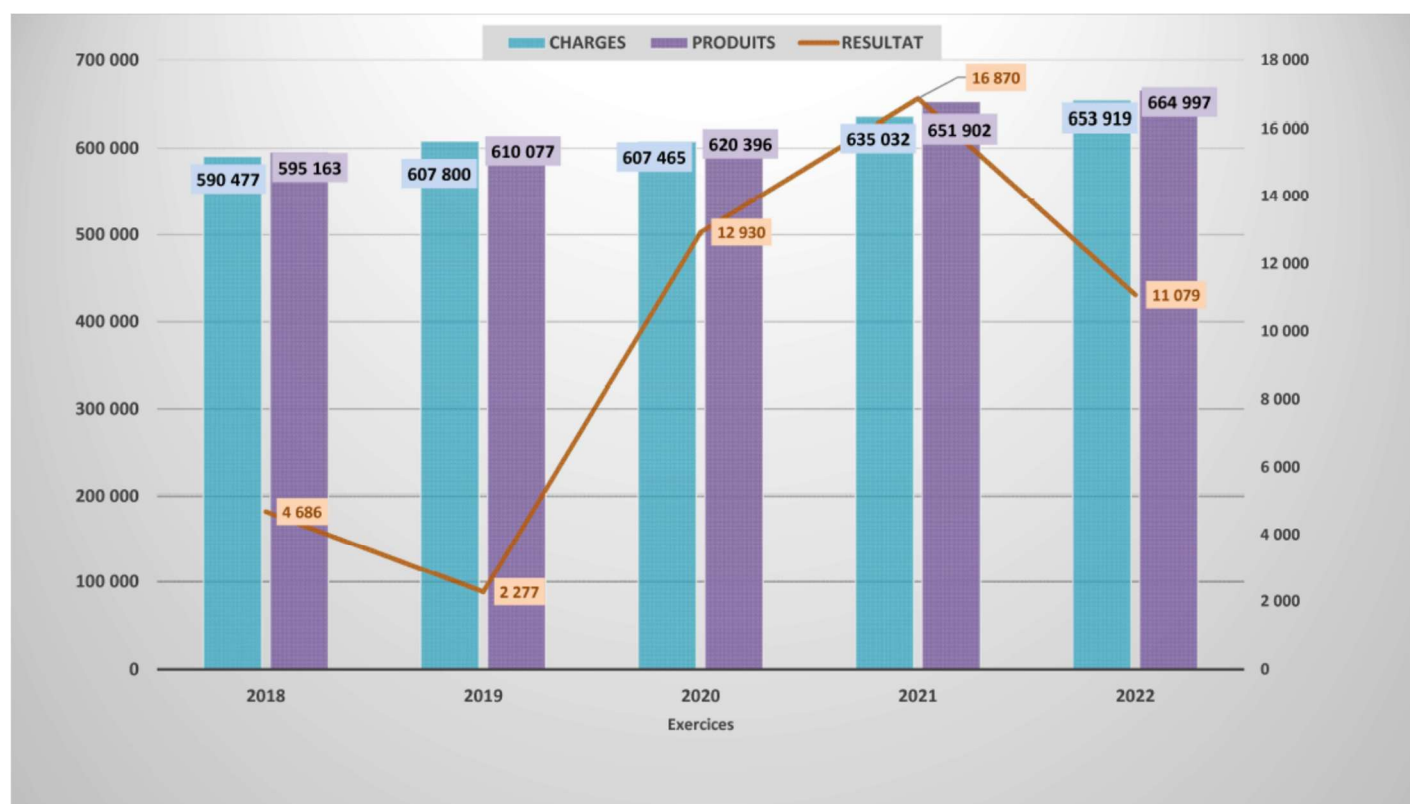
Le résultat bénéficiaire final de 11 079 K€ est consécutif à un résultat d'exploitation excédentaire de 12 584 K€.

Cela signifie que les produits d'exploitation (ressources propres, subventions du MESRI et des financeurs publics, produits non encaissables, prestations internes...) sont plus importants que les charges d'exploitation constituées des charges courantes de fonctionnement, de la masse salariale et des charges non décaissables.

A noter que le résultat financier (produits financiers moins charges financières) est négatif à hauteur de - 1 505 K€.

En effet, ont été constatés au cours de l'exercice comptable 2022 des mouvements relatifs au remboursement des intérêts des emprunts souscrits auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) à hauteur de 575 K€ ainsi que 934 K€ concernant la part redevance des deux Partenariats Public Privé (PPP) au compte 66116 intérêts des emprunts et des dettes assimilées alors que les produits financiers sont limités à 4 K€.

Evolution du résultat de fonctionnement (en K€)



Répartition par nature et évolution des charges et produits de 2018 à 2022

	2018	2019	2020	2021	2022	Evolutions	Evolution 2022 / 2021 (%)	Evolution 2022 / 2021 (€)	Tendance
60 Achats et variation de stocks	23 046 224,25 €	25 312 035,02 €	24 747 239,37 €	26 091 793,77 €	29 518 713,08 €		13,1%	3 426 919,31 €	↗
61 Achats de sous-traitance et services extérieurs	15 825 450,19 €	16 523 724,09 €	14 671 582,39 €	16 529 968,86 €	16 978 589,98 €		2,7%	448 621,12 €	↗
62 Autres services extérieurs (en relation avec l'activité)	29 326 830,59 €	33 255 036,49 €	23 036 423,93 €	28 354 173,84 €	35 542 936,15 €		25,4%	7 188 762,21 €	↗
63 Impôts, taxes et versements assimilés (hors 631)	1 095 832,20 €	890 680,78 €	835 821,49 €	717 932,11 €	508 002,22 €		-29,2%	-209 929,89 €	↘
631-64 Charges de personnels (dont impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations)	471 067 986,25 €	478 693 693,90 €	487 823 814,59 €	499 293 045,68 €	511 925 248,47 €		2,5%	12 632 202,79 €	↗
65 Autres charges de gestion	11 177 015,30 €	13 247 161,31 €	12 857 548,96 €	15 091 620,34 €	15 518 449,80 €		2,8%	426 829,46 €	↗
66 Charges financières	1 293 922,15 €	1 766 107,88 €	1 731 901,34 €	1 705 168,51 €	1 508 827,27 €		-11,5%	-196 341,24 €	↘
68 Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	37 643 661,40 €	38 111 635,66 €	41 760 843,55 €	47 245 556,54 €	42 417 770,57 €		-10,2%	-4 827 785,97 €	↘
69 Impôts sur les bénéfices et impôts assimilés	- €	- €	- €	3 058,00 €	- €		-100,0%	3 058,00 €	↗
Total charges	590 476 924,33 €	607 800 075,13 €	607 465 175,62 €	635 032 317,75 €	653 918 537,54 €		3,0%	18 886 219,79 €	↗
70 Valeurs de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	43 497 770,78 €	47 073 661,12 €	50 259 702,92 €	61 245 715,25 €	64 654 791,05 €		5,6%	3 409 075,80 €	↗
71 Production stockée	66 653,23 €	22 258,93 €	1 327,97 €	74 412,50 €	131 691,00 €		77,0%	57 278,50 €	↗
74 Subventions	521 500 386,83 €	528 541 291,99 €	536 106 842,54 €	551 153 874,67 €	564 033 388,89 €		2,3%	12 879 514,22 €	↗
75 Autres produits de gestion	1 763 528,64 €	7 209 685,47 €	5 991 364,23 €	10 158 833,17 €	4 867 601,43 €		-52,1%	-5 291 231,74 €	↘
76 Produits financiers	5 121,97 €	2 230,11 €	6 706,04 €	13 190,85 €	3 835,64 €		-70,9%	-9 355,21 €	↘
78 Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	26 671 478,11 €	27 272 491,01 €	28 032 233,28 €	29 256 309,30 €	31 305 876,91 €		7,0%	2 049 567,61 €	↗
Total produits	593 504 939,56 €	610 077 100,77 €	620 395 521,04 €	651 902 335,74 €	664 997 184,92 €		2,0%	13 094 849,18 €	↗
Résultat intermédiaire	3 028 015,23 €	2 277 025,64 €	12 930 345,42 €	16 870 017,99 €	11 078 647,38 €		-34,5%	-5 791 370,61 €	↘
Solde prestations internes avec CFA et FNIT*	1 657 734,96 €								
Total produits avec solde positif PI CFA et FNIT (* avant 2019 - suppression des PI au 1er janvier 2019)	595 162 674,52 €	610 077 100,77 €	620 395 521,04 €	651 902 335,74 €	664 997 184,92 €		2,0%		↗
RESULTAT REEL	4 685 750,19 €	2 277 025,64 €	12 930 345,42 €	16 870 017,99 €	11 078 647,38 €		-34,3%		↘

2.2/ L'EVOLUTION DES CHARGES

Pour l'exercice 2022, les charges s'élèvent à 653 919 K€, soit 3 % de plus qu'en 2021 (635 032 K€) ; pour mémoire, 607 465 K€ avaient été consommés en 2020 contre 607 800 K€ en 2019 et 590 477 K€ en 2018.

Les charges de personnel

Il est précisé, dans le cadre de cette analyse, que les charges de personnel intègrent également les charges à payer et les dotations aux provisions correspondantes ainsi que les taxes et cotisations afférentes (comptes 631 et 633).

Avec 511 925 K€, la masse salariale de l'année 2022 représente 78,3 % des charges de fonctionnement, contre 78,6 % en 2021 (499 293 K€), 80,3 % en 2020 (487 824 K€), 78,8 % en 2019 (478 694 K€) et 79,8 % en 2018 (471 068 K€).

en K€	2018		2019		2020		2021		2022		Evolutions	
	Montant	% répartition	Montant	% répartition	Montant	% répartition	Montant	% répartition	Montant	% répartition	2022 / 2021 (%)	2022 / 2018 (%)
Salaires et traitements	277 115	58,8%	281 931	58,9%	287 816	59,0%	296 596	59,4%	305 212	59,6%	2,9%	10,1%
Charges sociales et assimilées	193 953	41,2%	196 763	41,1%	200 008	41,0%	202 697	40,6%	206 713	40,4%	2,0%	6,6%
Total masse salariale	471 068	100,0%	478 694	100,0%	487 824	100,0%	499 293	100,0%	511 925	100,0%	2,5%	8,7%
Total charges de fonctionnement	590 477		607 800		607 465		635 032		653 919		3,0%	10,7%
% masse salariale / total charges	79,8%		78,8%		80,3%		78,6%		78,3%			

Par rapport à l'année 2021, la masse salariale a augmenté de 2,5 % (+ 12 632 K€), hausse plus marquée que celle de l'exercice précédent.

Les principales évolutions (données DRH) sont les suivantes :

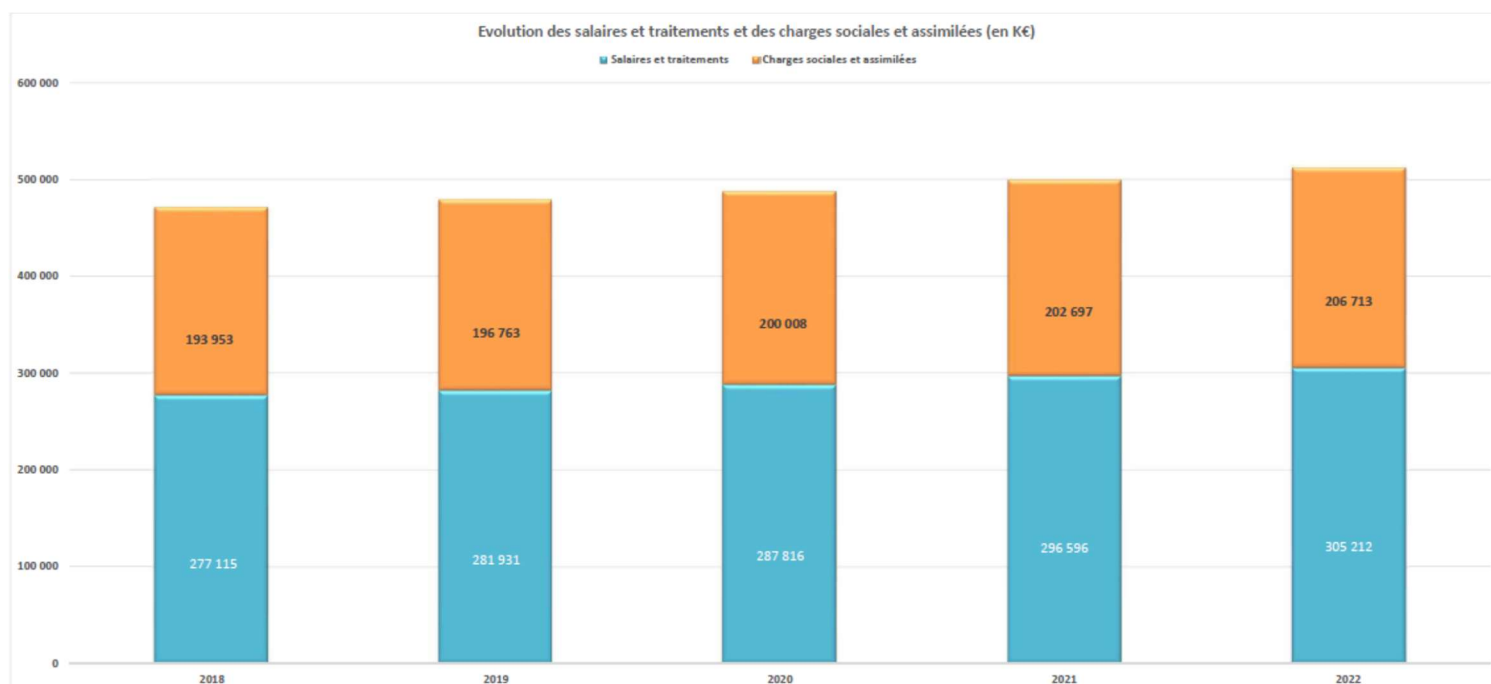
- Augmentation de la valeur du point d'indice de 3,5 % au 1er juillet 2022 (Décret n° 2022-994 du 7 juillet 2022 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation) non compensée par l'Etat : 7 000 K€ ;
- Mise en œuvre la LPR (régime indemnitaire et repyramidage) : 1 400 K€ ;
- Participation employeur à la PSC (Décret n° 2022-633 du 22 avril 2022 relatif à la protection sociale complémentaire en matière de couverture des frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident dans la fonction publique de l'Etat) à hauteur de 15 € par mois en charge par l'employeur : + 600 K€ - compensation faite au niveau de la SCSP ;
- Mises en œuvre des différentes revalorisations du SMIC aux 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 1^{er} août 2022 : 420 K€ ;
- Mise en œuvre de l'allocation journalière de télétravail sur l'année 2022 (selon décret et arrêté du 26 août 2021) avec un forfait journalier de 2,5 € par jour de télétravail dans la limite d'un montant annuel de 220 € : 230 K€ ;
- 330 K€ au titre de la mise en œuvre de l'indemnité inflation de 100 € pour les personnels éligibles selon loi de finances rectificative pour 2021 et décret du 12 décembre 2021 – indemnité compensée par la SCSP ;
- 2 600 K€ concernant le GVT (en attente de chiffres à jour sur OREMS à la date de rédaction de ce document) et diminution de 1 100 K€ en raison de la baisse des ETPT titulaires – cf. ci-dessous.

Par ailleurs, le tableau des emplois indique une diminution de 23 ETPT (équivalent temps plein travaillé) concernant les emplois sous plafond Etat (de 5 831 en 2021 à 5 803 en 2022) mais également une augmentation de 26 emplois financés hors subvention pour charges de service public d'où une incidence certaine sur l'augmentation de la masse salariale.

A noter que le plafond d'emploi notifié par le Ministère est passé de 6 212 en 2021 à 6 224 en 2022 soit une augmentation de 12 emplois.

En 2022, sur 511 925 K€ de masse salariale, 40,4 % (206 713 K€) sont des charges sociales, taxes ou impôts et prestations sociales versées par l'Université de Lorraine alors que 59,6 % (305 212 K€) sont des salaires et traitements.

Il convient de rappeler que l'établissement n'a aucun pouvoir de décision sur l'augmentation des charges sociales qui s'imposent à lui alors que l'Etat ne compense que partiellement l'augmentation de ces charges sociales de masse salariale - ainsi l'augmentation de masse salariale de 3,5 % à compter du 1^{er} juillet 2022 n'a pas été compensée par la SCSP au titre de l'exercice comptable 2022 (cf.§ 1-3 subvention pour charges de service public).



Il faut également mettre en parallèle de l'augmentation de la masse salariale la croissance de l'activité de l'université tant au niveau de la recherche que de la formation. En outre, de nombreux projets ont obtenu des financements extérieurs ce qui vient alimenter les ressources propres.

Au cours des cinq derniers exercices, ce ratio, même s'il fluctue d'année en année s'est amélioré.

Il passe ainsi de 82,9 % en 2018 pour arriver à 80,8 % au cours de cet exercice.

en K€	2018	2019	2020	2021	2022
Masse salariale	471 068	478 694	487 824	499 293	511 925
Produits encaissables	568 364	582 584	592 198	622 450	633 638
Ratio % / masse salariale dans produits encaissables	82,9%	82,2%	82,4%	80,2%	80,8%

Il convient de noter que ce ratio, suivi par le MESRI, prend en compte dans les éléments de la masse salariale les dettes sociales. Sans celles-ci, le ratio descend à 77,8 %.

Ainsi, en comptabilité générale, et conformément aux instructions de la comptabilité publique, l'Université de Lorraine intègre dans ses dépenses de masse salariale des charges de personnel qui n'ont pas donné lieu à décaissement en 2022.

Ces éléments appelés dettes sociales s'élèvent à 19 029 K€ (19 425 K€ en 2021) dont 19 018 K€ de charges à payer :

1 801 K€ de CET monétisable ;

3 786 K€ de congés payés ;

8 574 K€ correspondant au 4/10^{ème} des heures complémentaires qui seraient réalisées sur l'année universitaire 2022 / 2023, et aux heures complémentaires et de vacances d'enseignement réalisées en 2022 mais non encore payées ;

781 K€ d'heures supplémentaires BIATSS réalisées en 2022 et non encore payées ;

3 315 K€ de primes et rappels divers, rattrapage d'échelons, versement de la PESR et versements des composantes C2 et C3 du RIPEC suite à mise en oeuvre de la loi LPR n'ayant pu être mis en paye en 2022 en raison du calendrier national ministériel et du passage dans les instances de l'établissement, etc.. ;

761 K€ relatifs aux rémunérations des maîtres de stage en médecine n'ayant pu être payés en 2022 en raison d'un retard résiduel dans le traitement de certaines de ces rémunérations (passage en paye selon droit d'option).

Depuis 2014, la part non monétisable (c'est-à-dire des droits à congés) des jours déposés sur les comptes épargne-temps est imputée au poste « provisions pour charges ».

En 2022, ce montant s'élève à 2 188 K€ contre 2 092 K€ en 2021 soit une augmentation de 96 K€.

Le calcul des droits à congés et des comptes épargne-temps ne concernent que les personnels administratifs. En effet, il n'est pas réalisé de suivi des droits à congés des enseignants et des enseignants-chercheurs compte tenu de leur statut. Aussi, s'agissant d'un cas exceptionnel où aucune évaluation fiable du montant de l'obligation au titre des droits à congés de ces personnels ne peut être réalisée, aucune charge à payer n'est comptabilisée dans ce cadre.

Il est rappelé que les charges à payer et les provisions comptabilisées en droits constatés au niveau de la comptabilité générale ne sont pas prises en compte dans les crédits de paiement de la comptabilité budgétaire qui ne comporte que les décaissements effectifs.

Les autres charges de fonctionnement (hors charges de personnel et charges financières)

Une nouvelle fois cette année, les charges financières font l'objet d'un point spécifique – cf. ci-dessous et sont donc sorties des charges de gestion courante.

En 2022, les autres charges de fonctionnement s'élèvent à 140 484 K€, soit 21,5 % de l'ensemble des dépenses de fonctionnement, pour mémoire ce pourcentage était de 21,1 % en 2021 année encore atypique en raison des impacts de la crise sanitaire. Il était précédemment de 19,4 % en 2020.

Charges de fonctionnement hors charges de personnel et charges financières	2018	2019	2020	2021	2022	Evolutions
Fournitures non stockables (eau, énergie)	10 681 880 €	11 303 935 €	10 004 469 €	11 157 596 €	14 601 457 €	
Fournitures administratives, enseignement, recherche	13 338 810 €	14 983 486 €	15 449 732 €	15 723 874 €	15 724 048 €	
Achats de sous-traitance et services extérieurs (maintenances, réparations, locations)	10 990 406 €	12 070 651 €	10 652 532 €	12 203 310 €	11 763 621 €	
Documentation technique et pédagogique	2 788 926 €	2 709 891 €	2 768 124 €	2 914 740 €	2 820 967 €	
Publicité, publications, relations publiques, transports, missions, colloques, réceptions, téléphonie	14 756 037 €	15 088 406 €	6 866 737 €	8 311 830 €	15 937 383 €	
Personnel extérieur à l'établissement, intermédiaires et honoraires, gratifications	1 954 994 €	3 517 311 €	3 349 072 €	4 423 347 €	3 943 937 €	
Charges spécifiques et diverses autres charges (bourses, subventions...)	6 962 686 €	7 780 801 €	8 161 914 €	9 061 400 €	9 772 644 €	
Divers (nettoyage, prestations de services...)	11 185 659 €	12 978 412 €	11 332 546 €	13 906 035 €	14 528 789 €	
Autres charges de gestion (services bancaires, concours divers, assurances, impôts, redevances...)	7 789 782 €	8 740 789 €	7 559 680 €	9 078 888 €	8 947 001 €	
Impôts sur les bénéfices et impôts assimilés	- €	- €	- €	3 058 €	- €	
Sous-total charges décaissables	80 449 180 €	89 173 681 €	76 144 806 €	86 784 079 €	98 039 847 €	
Charges non décaissables hors CET	37 665 823 €	38 166 592 €	41 764 654 €	47 250 025 €	42 444 615 €	
TOTAL	118 115 003 €	127 340 273 €	117 909 460 €	134 034 104 €	140 484 462 €	

L'augmentation de 6 450 K€ entre 2021 et 2022 des charges de fonctionnement hors charges de personnel est liée à plusieurs raisons et s'explique principalement par les éléments suivants :

Une augmentation des fournitures non stockables (eau, énergie notamment) de 30,9 % soit 3 444 K€ en raison de la forte hausse des prix de l'énergie pourtant compensée partiellement par les mécanismes atténuateurs (cf. § faits marquants de l'exercice) ;

Une reprise d'activité concernant notamment les frais de déplacements, transports, réception, colloques... avec une augmentation de 91,7% par rapport à 2021 soit 7 626 K€, avec une activité comparable à celle d'avant crise sanitaire (année de référence 2019).

Les charges non décaissables sont quant à elles constituées des dotations aux amortissements sur immobilisations et provisions hors provisions sur CET.

Ces charges sont en baisse marquée en raison notamment de la diminution des postes suivants :

Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement avec 240 K€ contre 2 774 K€ en 2021 ;

Dotations pour dépréciation des actifs circulants avec 2 330 K€ en 2022 contre 4 080 K€ en 2021.

Ces diminutions concernent notamment des diminutions de provisions sur le suivi des dossiers PAMSU à hauteur de 1 994 K€ et FEDER à hauteur de 300 K€ suite à versements effectués en 2022 par le financeur.

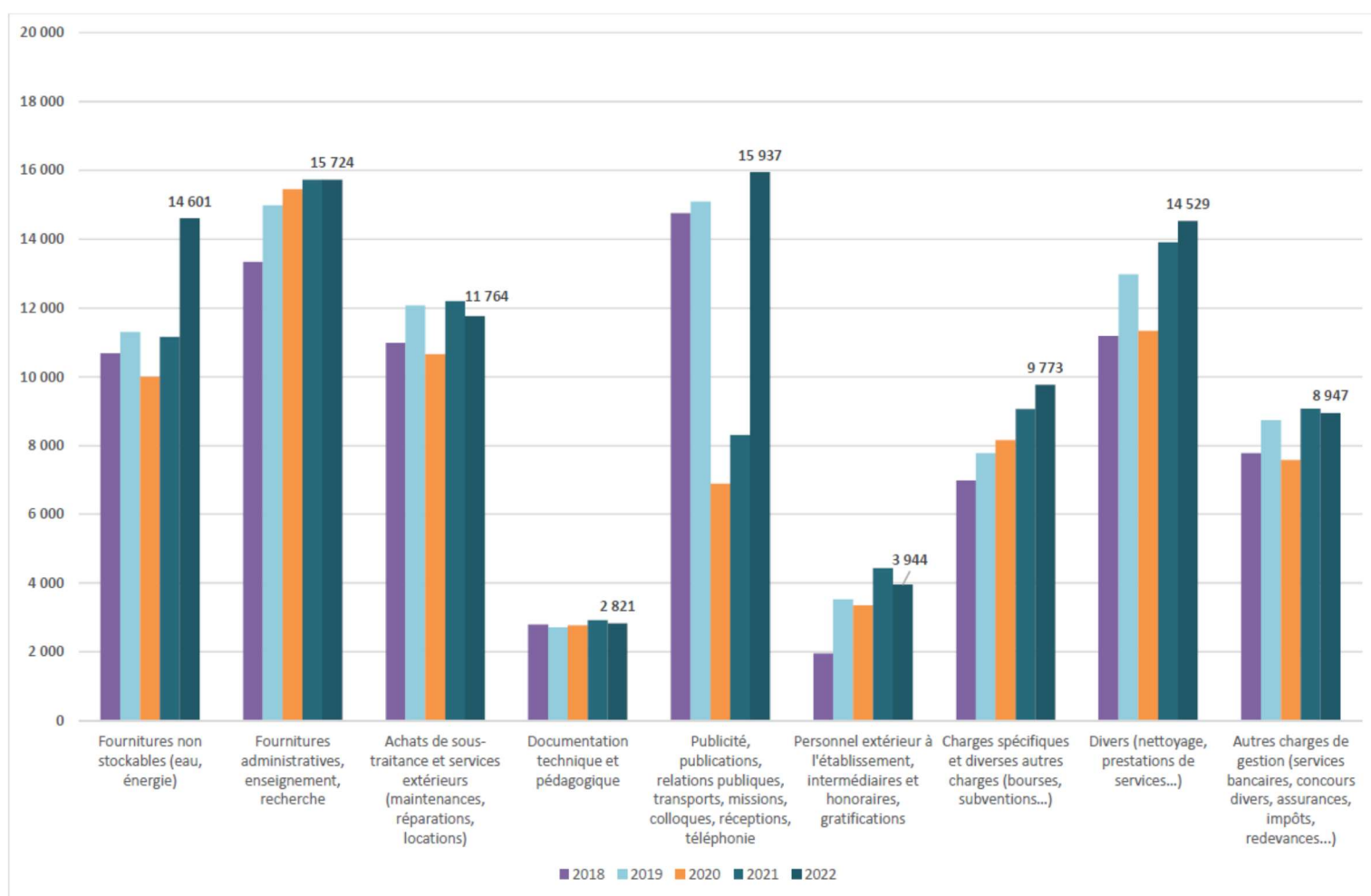
Enfin, concernant le dossier Hydroption, une provision pour un montant global de 2 368 K€ avait été passée en 2021 et maintenue dans son ensemble (cf. § faits marquants de l'exercice).

Concernant le nombre de pièces de dépenses traitées, celles-ci sont en très nette augmentation par rapport à l'exercice précédent, montrant la reprise d'activité de l'établissement pour revenir quasiment aux données 2019, dernière année avant la crise sanitaire.

Le tableau ci-dessous détaille cette évolution par grande typologie de dépenses.

Types de pièces	Situation au 31/12/2022	Situation au 31/12/2021	Situation au 31/12/2020	Situation au 31/12/2019	Evolution 2022 / 2021 en nombre	Evolution 2022 / 2021 en %
Factures	88 935	70 593	70 807	90 973	18 342	26,0%
Liquidations directes hors factures	4 439	3 430	5 992	5 763	1 009	29,4%
Frais de mission	20 345	10 876	11 610	23 206	9 469	87,1%
TOTAL	113 719	84 899	88 409	119 942	28 820	33,9%

Evolution des charges de fonctionnement de 2018 à 2022 en K€ (hors charges de personnel, charges financières et charges non décaissables)



Si l'on exclut les charges non décaissables, il est constaté une nette augmentation de 13 % des charges de fonctionnement décaissables en 2022 par rapport à 2021 (soit + 11 256 K€) sur un total de 98 040 K€.

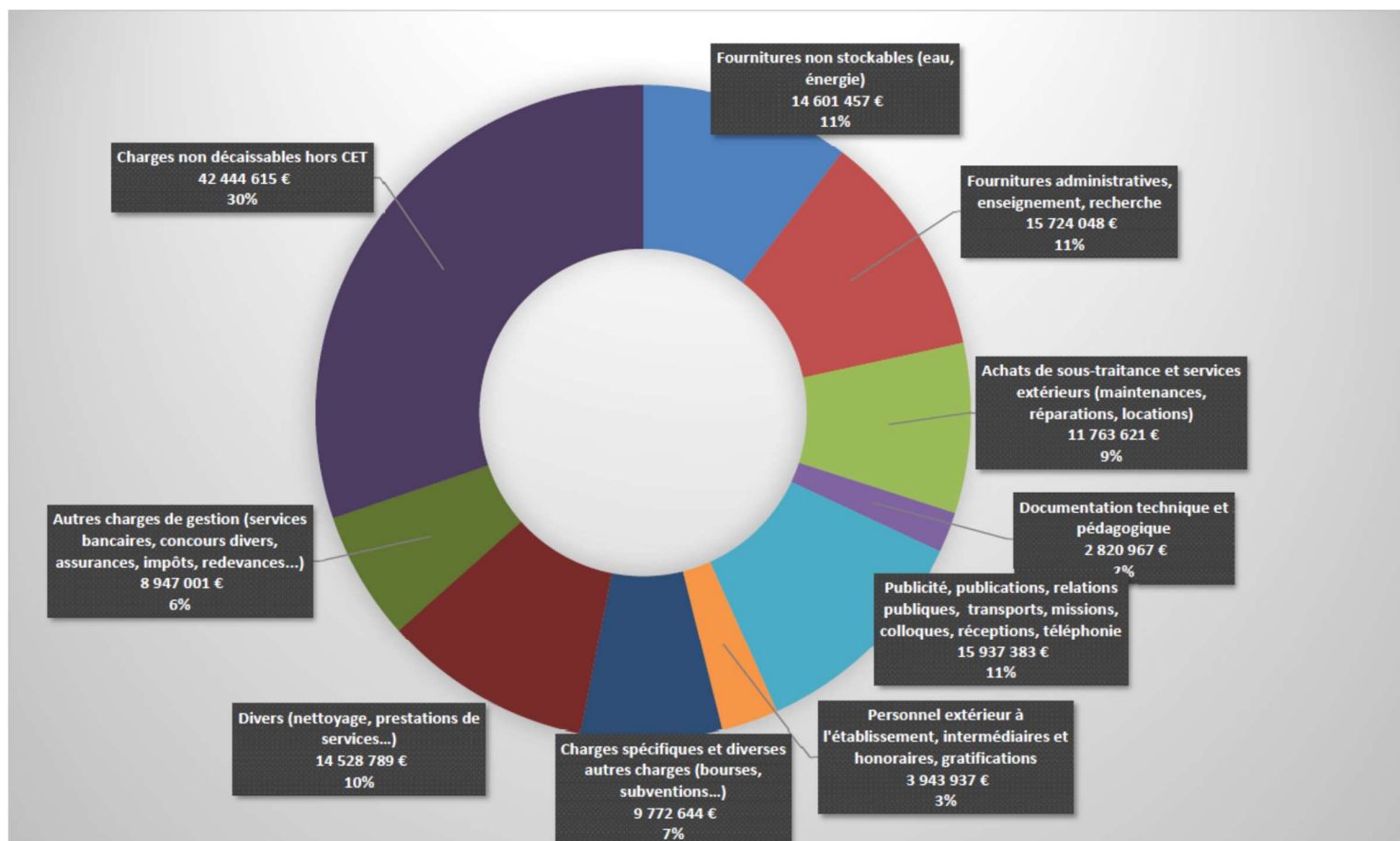
Rappelons que les exercices 2020 et dans une moindre mesure 2019 étaient des années atypiques en matière de charges en raison des impacts de la crise sanitaire, c'est pour cela que l'année 2019 sera - selon les cas - également prise en compte à titre de comparabilité des données.

L'évolution entre 2022 et 2021 est plus particulièrement liée aux postes suivants :

- Des charges de fournitures non stockables (fluides essentiellement dont électricité, gaz et chauffage sur réseau) en très forte augmentation de 30,9 % (+ 3 444 K€) au total même si l'établissement a bénéficié de l'amortisseur électricité (cf. § faits marquants de l'exercice) et a pu bénéficier de la part importante de sa consommation liée au chauffage sur réseau ayant moins augmenté que les autres postes de fluides. On relèvera plus particulièrement les augmentations suivantes liées pour l'essentiel à la forte augmentation des fluides au cours de l'exercice 2022 : électricité + 25,1 % (+ 1 312 K€), carburants et lubrifiants + 34,2 % (+ 56 K€ - montant quasi similaire à celui de l'année 2019 avec pour mémoire 232 K€ de charges constatées), gaz + 41,3 % (+ 649 K€), chauffage sur réseau + 26,9 % (+ 959 K€). Le poste relatif à l'eau est pour sa part en très forte augmentation de + 74 % (+ 468 K€) en raison notamment de fuites sur le réseau de l'île du Saulcy à Metz.
- Des frais de publicité, publications, relations publiques, transports, missions... en augmentation très conséquente d'un exercice à l'autre (+ 91,7 % soit + 7 626 K€). Pour la première fois depuis l'épisode de crise sanitaire liée à la Covid-19, le total de ce poste de charges revient au niveau de l'exercice comptable 2019 avec 15 937 K€ en 2022 contre 15 088 K€ en 2019. La reprise de nombreuses réunions en présentiel et des déplacements professionnels au national comme à l'international a pleinement eu lieu en 2022. Le principal poste de dépenses concerne les déplacements et missions du personnel qui sont en augmentation de 140,5 % par rapport à 2021 (+ 4 466 K€) mais restent en deçà des données de 2019 avec - 7,9 % soit - 651 K€. En raison de la fin des effets de la crise sanitaire en 2022, les autres postes de dépenses au sein de cette enveloppe sont quant à eux globalement au-dessus des niveaux de 2019 : réceptions (+ 95,4 % par rapport à 2021 mais - 3 % par rapport à 2019), frais d'inscription aux colloques (+ 125 % par rapport à 2021 et + 4,3 % par rapport à 2019), transports de personnels (+ 112 % par rapport à 2021 et + 20,2 % par rapport à 2019), frais d'organisation de colloques, séminaires et conférences (+ 353 % par rapport à 2022 avec 1 152 K€ notamment en raison de l'organisation des principaux colloques suivants : ICSMA pour 173 K€, ICASP pour 165 K€, IAMOT pour 167 K€, Science and You pour 80 K€). Globalement, ce poste de charges est ainsi revenu et à même dépassé le niveau d'avant crise sanitaire de 849 K€.
- Des charges de documentation technique et pédagogique en légère baisse de 94 K€ mais dont le montant reste globalement stable d'année en année.
- Des fournitures administratives, d'enseignement et de recherche stables par rapport à l'exercice précédent (15 724 K€ en 2021 et en 2022).
- Des charges spécifiques et diverses autres charges (bourses et subventions) en augmentation de 7,8 % (+ 711 K€).
- L'ensemble des postes « divers » concernant plus particulièrement le nettoyage et prestations de services sont en augmentation marquée de 4,5 % soit + 623 K€. Les postes relatifs aux prestations extérieures d'informatique et de gardiennage sont en augmentations respectives de + 532 K€ et 83 K€.
- Les autres charges de gestion courante (services bancaires, concours divers, assurances, impôts, taxes, ...) diminuent globalement de - 132 K€ (- 1,5 %). On notera pour autant une hausse des dépenses liées à la formation continue du personnel (+ 186 K€) montrant la reprise d'activité de ce secteur.
- Le poste relatif aux achats de sous-traitance (maintenances, réparations, locations) est en légère diminution de - 3,6 % (- 440 K€).

- Enfin, le poste relatif aux personnels extérieurs à l'établissement, intermédiaires et honoraires, gratifications est en diminution de - 479 K€ (- 10,8 %).

Répartition des charges de fonctionnement hors charges de personnel et charges financières



A noter que les charges non décaissables diminuent et représentent 30,2 % du total de charges de fonctionnement hors masse salariale en 2022 contre 35,3 % en 2021. Le poids de ses charges est quasi stable par rapport à 2019, dernière année de plein fonctionnement permettant la comparabilité des données (30,0 %).

Le deuxième poste le plus important est celui relatif aux publicité, publications, relations publiques, transports, missions et colloques avec 11,3 % (6,2 % du total en 2021 et 11,8 % en 2019) suivi des fournitures administratives, enseignement, recherche avec 11,2 % du total.

Les fournitures non stockables représentent quant à elles 10,4 % contre 8,3 % en 2021.

Charges de fonctionnement hors charges de personnel et charges financières	2018	2019	2020	2021	2022
Fournitures non stockables (eau, énergie)	9,0%	8,9%	8,5%	8,3%	10,4%
Fournitures administratives, enseignement, recherche	11,3%	11,8%	13,1%	11,7%	11,2%
Achats de sous-traitance et services extérieurs (maintenances, réparations, locations)	9,3%	9,5%	9,0%	9,1%	8,4%
Documentation technique et pédagogique	2,4%	2,1%	2,3%	2,2%	2,0%
Publicité, publications, relations publiques, transports, missions, colloques, réceptions, téléphonie	12,5%	11,8%	5,8%	6,2%	11,3%
Personnel extérieur à l'établissement, intermédiaires et honoraires, gratifications	1,7%	2,8%	2,8%	3,3%	2,8%
Charges spécifiques et diverses autres charges (bourses, subventions...)	5,9%	6,1%	6,9%	6,8%	7,0%
Divers (nettoyage, prestations de services...)	9,5%	10,2%	9,6%	10,4%	10,3%
Autres charges de gestion (services bancaires, concours divers, assurances, impôts, redevances...)	6,6%	6,9%	6,4%	6,8%	6,4%
Impôts sur les bénéfices et impôts assimilés	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Sous-total charges décaissables	68,1%	70,0%	64,6%	64,7%	69,8%
Charges non décaissables hors CET	31,9%	30,0%	35,4%	35,3%	30,2%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Les charges financières

Celles-ci ont été isolées pour cette nouvelle année d'étude en raison de leur importance pour les exercices comptables à venir.

Pour rappel, les charges financières comprennent, en sus des intérêts d'emprunts et charges assimilées les pertes de change et les autres charges financières jusqu'en 2021 puis reclassées au compte « 65860000 pertes de changes sur opérations de fonctionnement » ainsi que les dotations aux dépréciations des éléments financiers.

Les charges d'intérêt comprennent, d'une part, les remboursements des intérêts d'emprunts et, d'autre part, la part de remboursement d'intérêts des PPP.

Elles sont couvertes par des dotations fléchées de l'Etat.

Depuis l'exercice comptable 2017 et les opérations relatives aux PPP dont notamment la souscription de deux emprunts auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), les charges étaient en augmentation importante entre 2017 et 2019 en raison des dates de souscription des emprunts (prêt MIM/LEM souscrit en 2017 pour deux semestres uniquement, prêt Biologie Santé souscrit en 2018 pour deux semestres uniquement et remboursement annuel complet des deux emprunts depuis l'année 2019).

Elles s'élèvent à 1 509 K€ en 2022 contre 1 705 K€ en 2021 et sont en diminution constante depuis 2019, ce qui est normal au vu des modalités de remboursement des emprunts (taux fixe et échéances constantes donc avec des intérêts diminuant progressivement d'année en année).

Pour rappel, avaient été constatées au cours de l'exercice 2021 des dépréciations concernant la SATT Sayens pour 1 069 K€ suite à opération de recapitalisation de cette entité.

Charges financières	2018	2019	2020	2021	2022	Variation 2022 / 2021 (%)	Variation 2022 / 2018 (%)
Charges d'intérêts	1 264 949 €	1 754 929 €	1 725 327 €	1 695 585 €	1 508 827 €	-11,0%	19,3%
Autres charges financières	29 043 €	11 179 €	6 574 €	9 583 €	0 €	-100,0%	-100,0%
Dotations aux dépréciations des éléments financiers	0 €	0 €	0 €	1 069 200 €	0 €	-100,0%	
TOTAL	1 293 992 €	1 766 108 €	1 731 901 €	2 774 369 €	1 508 827 €	-45,6%	16,6%

3/ L'EVOLUTION DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT ET DES PRODUITS FINANCIERS

Le montant total des produits de l'établissement, y compris les opérations non encaissables, s'élève à 664 997 K€ en 2022 contre 651 902 K€ en 2021, 620 396 K€ en 2020, 610 077 K€ en 2019 et 595 163 K€ en 2018.

Sur la période étudiée de 2018 à 2022, les produits augmentent de manière globale de 12 % et de 2 % entre 2021 et 2022.

Les montants de la SCSP dans le tableau ci-dessous ont été retraités depuis 2018 et ne correspondent pas aux montants inscrits sur la dotation, la différence représentant des versements du MESRI effectués hors SCSP.

en K€	2018	2019	2020	2021	2022
Subvention pour charges de service public	485 816	487 809	492 377	500 656	511 705
Autres produits	109 347	122 268	128 019	151 246	153 292
Total produits	595 163	610 077	620 396	651 902	664 997
% SCSP dans les produits	81,6%	80,0%	79,4%	76,8%	76,9%
% autres produits	18,4%	20,0%	20,6%	23,2%	23,1%

La subvention pour charge de service public (SCSP) notifiée

L'Université de Lorraine est financée pour l'essentiel par des subventions reçues du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et de l'Innovation (MESRI).

En 2022, la subvention pour charges de service public (SCSP) notifiée par le Ministère s'élève à 511 707 K€ (501 563 K€ en 2021) dont 511 219 K€ hors plan de relance et 488 K€ au titre du plan de relance :

- 458 136 K€ (452 274 K€ en 2021) de masse salariale comprenant notamment 108 K€ au titre de la compensation PPCR 2022 et le financement d'actions spécifiques telles que :

3 474 K€ au titre de la LPR 2022 dont 2 177 K€ au titre de la refonte indemnitaire des enseignants chercheurs et enseignants du second degré ;

620 K€ relatifs au financement Dialogue Stratégique de Gestion (DSG) concernant les moyens STAPS et la reconduction des crédits alloués au titre de la trajectoire financière et salariale (DSG 2) ;

1 058 K€ au titre de la revalorisation indemnitaire 2022 des personnels de la filière administrative ;

698 K€ au titre de la protection sociale complémentaire (PSC 2022).

- 53 083 K€ de crédits de fonctionnement (en augmentation globale de 5 668 K€ par rapport à 2021) dont 38 332 K€ au titre du fonctionnement « pur » et 4 626 K€ concernant la compensation des exonérations de droits d'inscription (étudiants boursiers) et 3 781 K€ au titre des opérations immobilières (dotations mise en accessibilité, dotation mise en sécurité et dotation sureté). Au titre des actions spécifiques 6 344 K€ ont été versés dont 727 K€ pour les aides spécifiques aux étudiants en situation de handicap et 3 894 K€ au titre du soutien du Ministère concernant le surcoût énergétique (cf. § faits marquants de l'exercice).
- 488 K€ ont également été versés au titre du plan de relance, 255 K€ au titre de la masse salariale et 233 K€ de crédits de fonctionnement.

En ce qui concerne la masse salariale, les crédits alloués par le Ministère se sont accrus de 7 067 K€ entre 2021 et 2022 (hors crédits spécifiques liés au plan de relance) alors que l'on a vu précédemment que la masse salariale de l'université a augmenté de 12 632 K€.

Au niveau des produits de fonctionnement décrits ci-dessous, la subvention du MESRI intègre à la fois la part de la SCSP affectée au fonctionnement et la masse salariale.

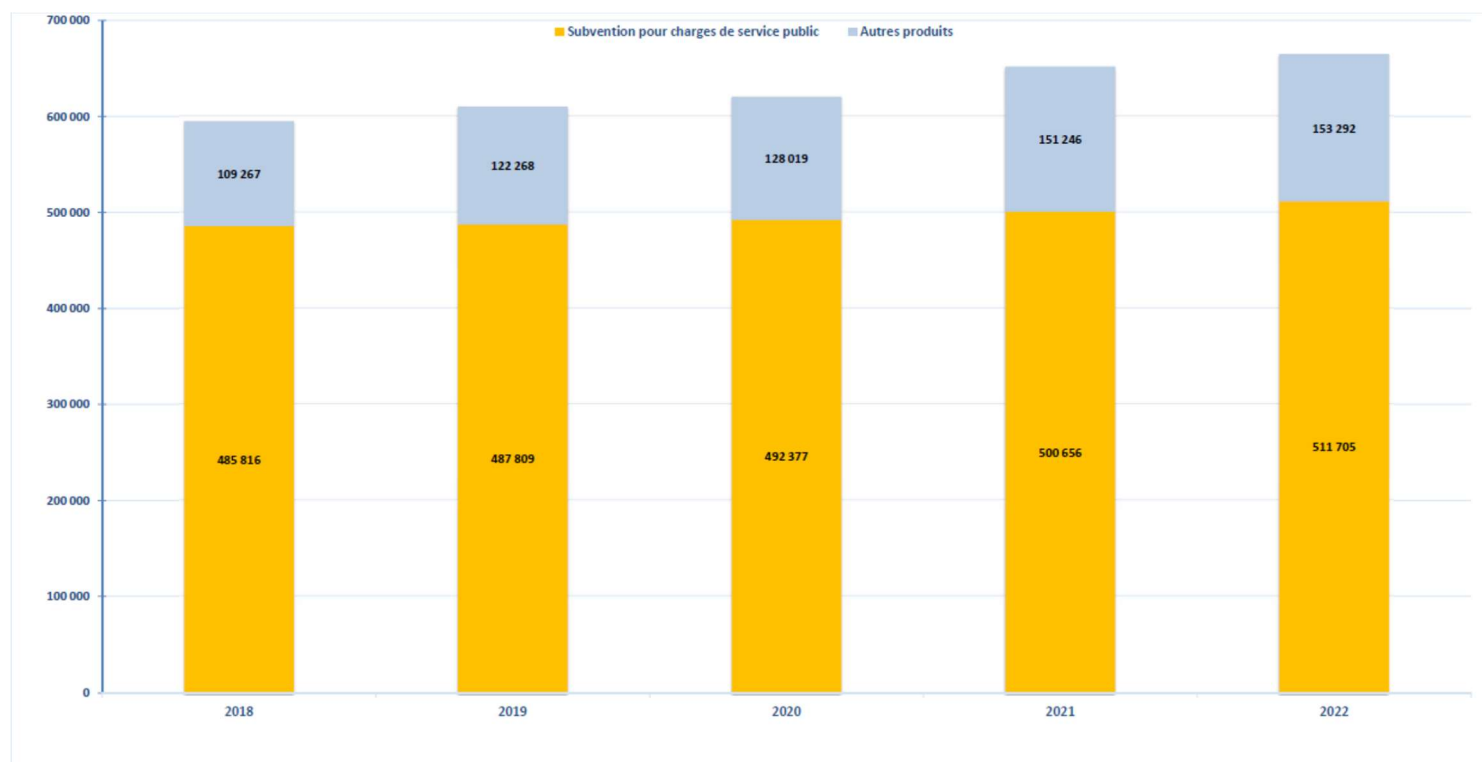
Les subventions de fonctionnement affectées sur des opérations spécifiques supplémentaires ne sont pas prises en compte (1 212 K€ pour l'aide à la mobilité internationale au titre des bourses AMI).

Ainsi en 2022, sur les 664 997 K€ de produits de fonctionnement, 511 705 K€ (76,9 %) proviennent de la SCSP et 23,1 % (153 292 K€) des recettes propres – cette répartition est relativement proche de celle de l'exercice 2021 avec respectivement 76,8 % et 23,2 %.

A noter qu'en 2022 comme depuis 2020 d'ailleurs, la SCSP ne présentait plus de réserve de précaution contrairement aux exercices précédents.

Le montant de la SCSP a augmenté de 5,3 % en cumulé depuis 2018.

En 2022, celle-ci comportait, à l'instar de 2021, des crédits qui ne donneront lieu à utilisation qu'en 2023 et tomberont donc dans le fonds de roulement de l'université de Lorraine.



Si on ne prend en compte que les produits encaissables (633 653 K€), la SCSP ne représente plus que 80,8 % de ceux-ci en 2021 (85,5 % en 2018) alors que les autres produits encaissables sont de 19,2 %.

Cette part qui progresse de manière régulière depuis 2018 montre que l'établissement réussit à diversifier ses ressources.

en K€	2018	2019	2020	2021	2022
Produits encaissables	568 444	582 676	592 270	622 549	633 653
Subvention MESRI	485 816	487 809	492 377	500 656	511 705
% SCSP dans les produits encaissables	85,5%	83,7%	83,1%	80,4%	80,8%
Ressources propres	82 628	94 867	99 893	121 893	121 948
% Ressources propres dans les produits encaissables	14,5%	16,3%	16,9%	19,6%	19,2%

Les autres produits hors subvention pour charge de service public (SCSP)

Par rapport à 2018 (109 347 K€), les autres produits hors SCSP ont progressé globalement de 40,2 % pour se chiffrer à 153 292 K€.

Comparés à 2021 (151 246 K€), ils ont progressé de 1,4 % soit + 2 046 K€.

Au niveau des produits non encaissables, il est constaté une augmentation par rapport à l'exercice comptable précédent de 1 991 K€ (+ 6,8 %) liée aux reprises sur provisions sur créances douteuses et à la neutralisation des amortissements. Cette augmentation est à mettre en parallèle avec celle relative aux dotations aux amortissements.

Produits hors SCSP	2018	2019	2020	2021	2022	Evolutions
Droits de scolarité	12 915 625 €	13 258 676 €	14 061 929 €	15 865 922 €	16 356 676 €	
Etudes et prestations de recherche	5 083 979 €	5 345 254 €	4 604 334 €	5 303 021 €	6 250 249 €	
Prestations de formation continue	7 345 851 €	8 963 816 €	7 115 226 €	7 599 315 €	8 338 705 €	
Prestations de service diverses	18 218 969 €	19 483 656 €	19 133 778 €	15 107 312 €	12 291 745 €	
Taxe d'apprentissage	2 919 591 €	2 900 712 €	2 380 941 €	2 449 205 €	2 684 641 €	
Autres subventions	32 676 584 €	37 731 113 €	41 053 880 €	47 680 535 €	48 999 861 €	
Produits de gestion - dont produits financiers	3 467 221 €	2 539 756 €	2 429 065 €	4 870 930 €	2 747 430 €	
Fiscalité affectée - CVEC		4 643 634 €	3 686 054 €	3 771 003 €	2 714 106 €	
Formations en apprentissage			5 428 159 €	19 245 825 €	21 564 107 €	
Sous-total produits encaissables	82 627 820 €	94 866 617 €	99 893 366 €	121 893 067 €	121 947 520 €	
Produits non encaissables	26 719 154 €	27 401 469 €	28 125 347 €	29 352 901 €	31 344 215 €	
TOTAL	109 346 974 €	122 268 086 €	128 018 714 €	151 245 968 €	153 291 735 €	

Si on analyse uniquement les produits encaissables hors SCSP, on constate ainsi une stagnation par rapport à 2021 avec un différentiel positif de + 54 K€ uniquement.

Par rapport à 2018, la progression atteint toutefois + 39 320 K€ (+ 47,6 %).

Comme pour les charges, plusieurs facteurs importants entrent en ligne de compte :

- Une augmentation des subventions publiques autres que la SCSP de 2,8 % (+ 1 319 K€) essentiellement due à la hausse des financements de l'ANR pour 17 559 K€ (+ 6,7 %) et de la Région pour 4 580 K€ (+ 21,5 %) contrebalancée par une diminution des subventions de l'Union Européenne pour 10 847 K€ (- 8,4 %) et des autres entités publiques dont organismes publics pour 6 354 K€ (- 7,2 %).
- Une hausse de 3,1 % des droits de scolarité avec + 491 K€, cette augmentation s'expliquant essentiellement par la mise en œuvre des DIEEC pour la seconde année consécutive (droits d'inscription différenciés des étudiants extra-communautaires) et de la diminution de leurs conditions d'exonération selon délibération en Conseil d'Administration du 15 décembre 2020.
- Les produits de taxe d'apprentissage sont quant à eux en augmentation de 9,6 % pour s'établir à 2 685 K€ contre 2 449 K€ en 2021, il s'agit pour mémoire de la part libre des 13 % versée directement par les entreprises.
- Concernant les encaissements de fiscalité affectée relatifs à la Contribution Vie Etudiante et Campus (CVEC), 2 714 K€ ont été perçus au cours de l'année 2022 montant en diminution de - 28 % soit - 1 057 K€.

Cette diminution s'explique pour la raison suivante.

Le décret n° 2022-1509 du 1er décembre 2022 portant modification des dispositions relatives à la contribution de vie étudiante et de campus ajuste les dates de versements aux établissements affectataires sur une année civile au sein de l'année universitaire et modifie le montant du premier versement avec :

Un décalage du 1er versement au 20 janvier de l'année (au lieu du 15 décembre de l'année précédente) ;

Un versement correspondant à 100 % de la part fixe (43 € par étudiant) au lieu de 50 % initialement ;

Le second versement ayant lieu au plus tard le 31 juillet de l'année.

Il s'agit uniquement d'un décalage de trésorerie (modification des dates de perception des montants de CVEC) ayant un impact sur les comptes 2022.

Ainsi seul le versement ci-dessous a été constaté au cours de l'exercice 2022 contre deux versements les années précédentes.

EXERCICE DE VERSEMENT DES FONDS	PERIODE DE GESTION	ANNEE UNIVERSITAIRE	OBJET	MONTANTS	OBSERVATIONS
2022	PERENNE	2021-2022	TOTAL DU SECOND VERSEMENT A TITRE DE SOLDE EXERCICE 2021/2022 (50 % nouvelle base + part variable par inscription)	2 714 106,20 €	Nouvelle part fixe de 42 € + part variable par inscription de 21,69796 € soit un total par étudiant de 63,69796 € Cf. article D841-6 du Code de l'Education Modalités de calcul : (60 812 étudiants x 63,69796 €) - (1er versement à hauteur de 1 159 494,00 €) = 2 714 106,20 € Versement effectif au 31 juillet 2022 au plus tard
			TOTAL ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022	2 714 106,20 €	

- Les produits des formations en apprentissage avec 21 564 K€ contre 19 246 K€ en 2021 poursuivent leur hausse en 2022 même si celle-ci est plus modérée qu'au cours de l'exercice comptable avec + 12 % ou + 2 318 K€.

Depuis 2020, la réforme de l'apprentissage (loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel) est entrée en vigueur avec la mise en place du financement des contrats d'apprentissage par les opérateurs de compétences (OPCO) dont dépendent les employeurs des apprentis, ce financement étant déterminé par branche au coût contrat.

Les effectifs du CFA ont par ailleurs enregistré une nouvelle augmentation très importante à la rentrée 2022 / 2023 avec plus de 2 000 apprentis concernant plus de 150 formations disponibles et plus de 1 500 employeurs partenaires contre 1 700 apprentis en 2021 / 2022 et 1 300 apprentis en 2020/2021.

A noter que le CFA de l'université de Lorraine joue le rôle d'interface entre les apprentis, les composantes universitaires qui assurent les formations, les entreprises et les institutions.

Cette même dynamique se retrouve dans les CFA externes à l'établissement avec une forte progression d'activité et une augmentation marquée des recettes correspondantes.

- Les autres produits, dépendant plus directement de l'activité de l'établissement, sont également pour certains en hausse par rapport à 2021.

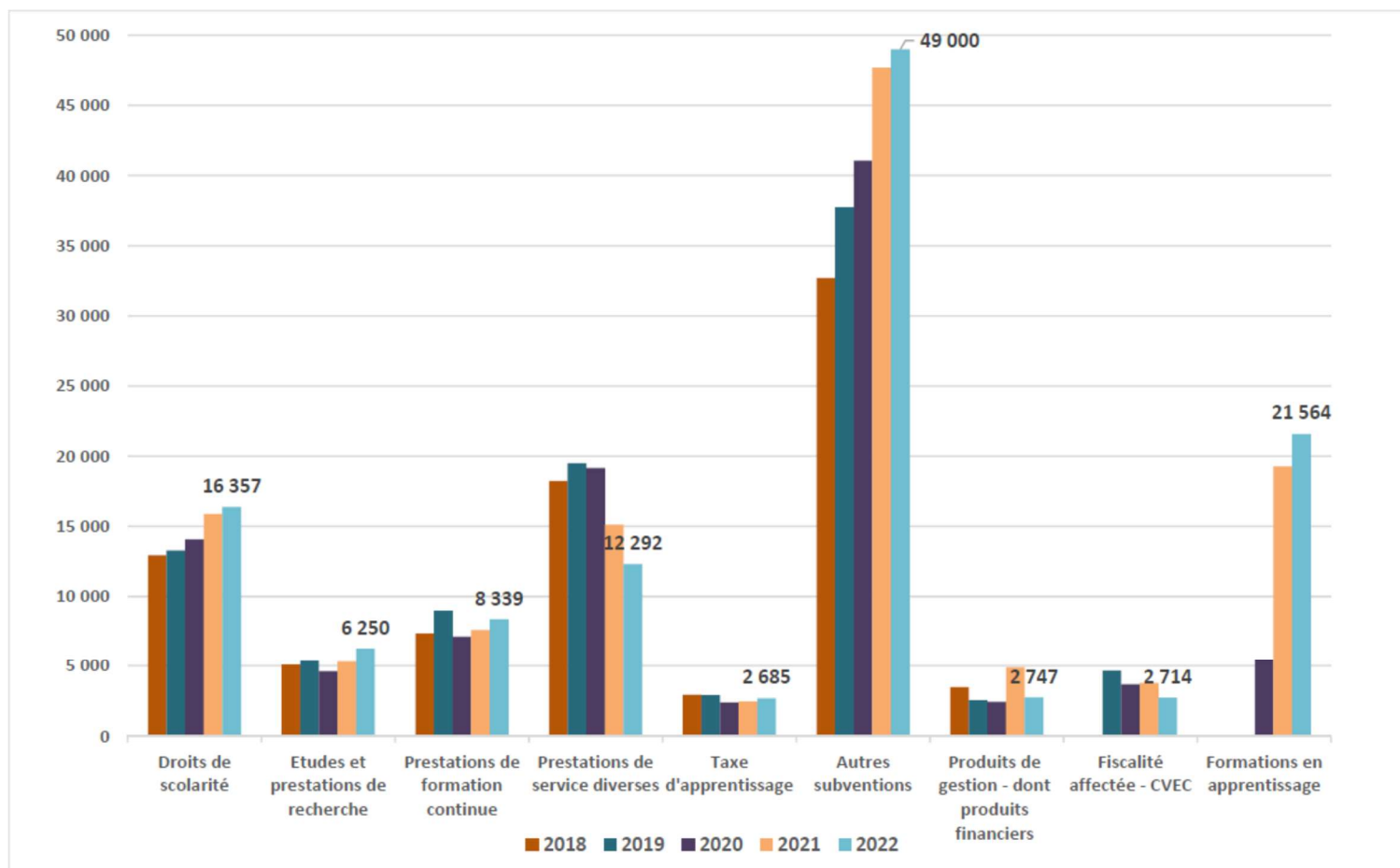
On citera en exemple les études et prestations de recherche avec + 947 K€ (+ 17,9 %).

Les prestations de formation continue sont en augmentation de 9,7 % par rapport à 2021 soit + 739 K€ sans toutefois atteindre le niveau de 2019.

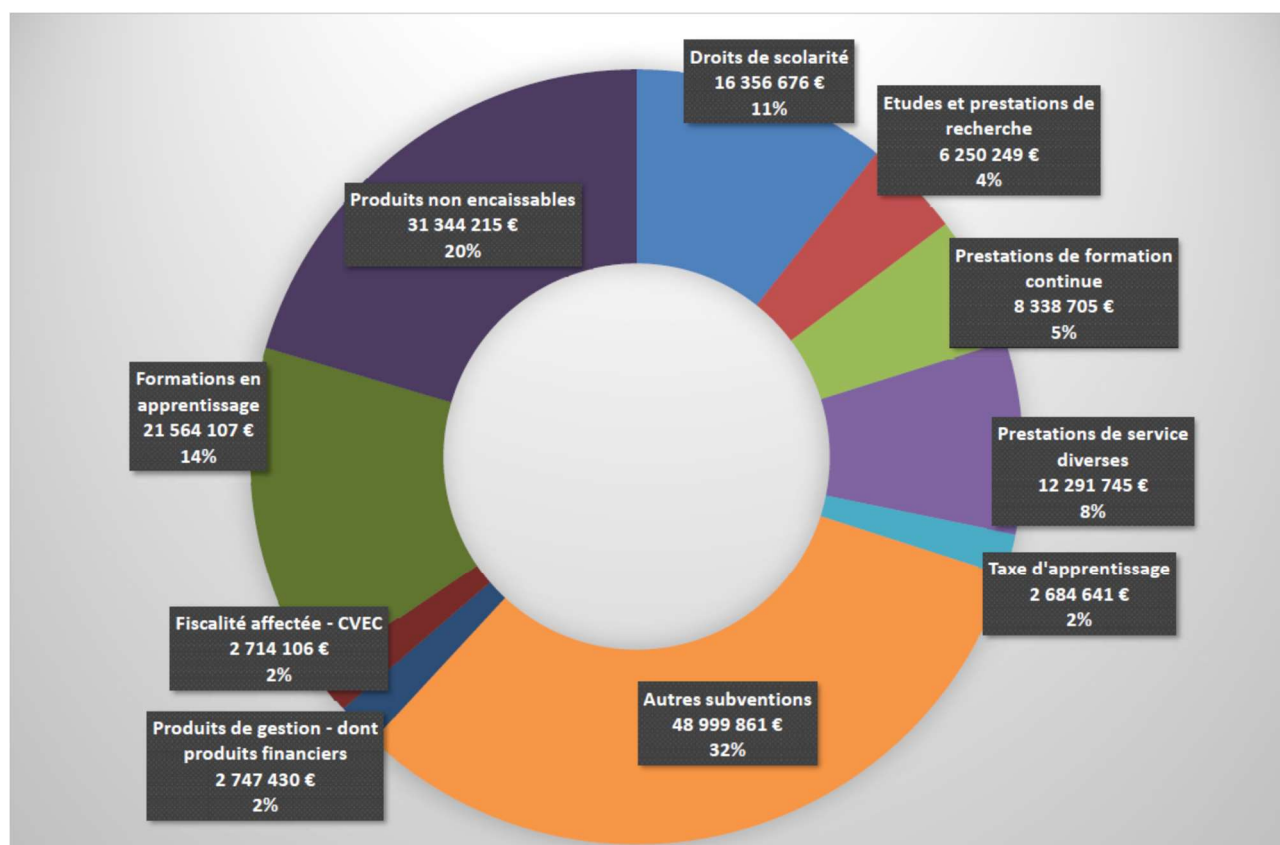
Les produits de gestion sont en diminution 2 747 K€ pour revenir à ceux d'avant 2022, l'exercice 2022 ayant été atypique en raison de la comptabilisation du préjudice Hydroption en 2021.

Les prestations de services diverses sont quant à elles en diminution de 18,6 % en raison notamment de la baisse du poste des autres prestations de service. On notera toutefois une forte hausse des produits liées à l'organisation de colloques (+ 387 % avec 886 K€) montrant une reprise d'activité de l'établissement.

Evolutions par postes de produits encaissables en K€ (hors SCSP)



Répartition des produits hors SCSP - année 2022



Produits hors SCSP	2018	2019	2020	2021	2022
Droits de scolarité	11,8%	10,8%	11,0%	10,5%	10,7%
Etudes et prestations de recherche	4,6%	4,4%	3,6%	3,5%	4,1%
Prestations de formation continue	6,7%	7,3%	5,6%	5,0%	5,4%
Prestations de service diverses	16,7%	15,9%	14,9%	10,0%	8,0%
Taxe d'apprentissage	2,7%	2,4%	1,9%	1,6%	1,8%
Autres subventions	29,9%	30,9%	32,1%	31,5%	32,0%
Produits de gestion - dont produits financiers	3,2%	2,1%	1,9%	3,2%	1,8%
Fiscalité affectée		3,8%	2,9%	2,5%	1,8%
Formations en apprentissage			4,2%	12,7%	14,1%
Sous-total produits encaissables	75,6%	77,6%	78,0%	80,6%	79,6%
Produits non encaissables	24,4%	22,4%	22,0%	19,4%	20,4%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

La part des subventions d'exploitation (hors SCSP) est passée de 31,5 % en 2020 à 32 % de la totalité des produits. Elle reste la plus importante part de financement de l'établissement après la SCSP.

Après les subventions d'exploitation, les formations en apprentissage (14,1 %), les droits de scolarité (10,7 %) et les prestations de services diverses (8 %) sont les principales composantes des produits de l'établissement.

Les produits non encaissables dont la part en pourcentage augmente légèrement cette année sont constitués pour l'essentiel par la quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs mais également en 2022 par des reprises sur dépréciation des actifs circulants.

3/ LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

Si le résultat de fonctionnement constitue la mesure de l'enrichissement ou de l'appauvrissement de l'établissement au cours de l'exercice en termes comptables, il ne permet pas de déterminer sa capacité à pouvoir assumer les besoins liés à son existence.

Ainsi, pour faire face à ses besoins de financement en investissement, l'université de Lorraine doit se procurer des ressources.

Celles-ci sont d'origine interne ou externe.

Pour les déterminer, nous utilisons des notions d'analyse financière.

Les ressources internes proviennent de la capacité d'autofinancement (CAF).

La CAF représente l'ensemble des ressources financières générées par l'activité de l'université de Lorraine, utilisable pour financer les dépenses d'investissement. Elle permet de mesurer la capacité de l'établissement à autofinancer sa croissance.

Une des méthodes (dite additive) pour déterminer cet indicateur est de partir du résultat de fonctionnement commenté supra.

Comme ce résultat a été calculé à partir de toutes les recettes et dépenses de fonctionnement, qu'elles aient généré ou non des mouvements de trésorerie, il est nécessaire de procéder à un retraitement des éléments financiers qui n'entraînent pas d'encaissement ou de décaissement (telles que les dotations aux amortissements et provisions ou les opérations de neutralisation des subventions d'investissement).

La capacité d'autofinancement, qui est censée représenter le flux réel de trésorerie dégagé sur l'exercice, correspond à la capacité réelle de l'université de Lorraine à générer de la trésorerie pour faire face à ses charges et à ses engagements.

En résumé, la CAF correspond à la différence entre les produits encaissables et les charges décaissables. Si ces dernières sont plus importantes que les produits, on parle alors d'insuffisance d'autofinancement (IAF).

Il est rappelé que l'amortissement permet de constater comptablement la baisse de valeur d'un élément d'actif résultant de l'usage, du temps ou du changement de technique.

En outre, la couverture des dotations aux amortissements par des recettes encaissables en section de fonctionnement permet à l'établissement de se doter de nouveaux moyens d'investissement en transférant cette recette encaissable au niveau des ressources d'investissement, par le biais de la capacité d'autofinancement.

RESULTAT	SENS	11 078 647,38 €
+ Valeur comptable des immobilisations cédées	+	26 844,51 €
+ Dotations aux amortissements et provisions	+	42 514 066,52 €
- Prix de cession des immobilisations vendues	-	38 338,17 €
- Reprises sur amortissements et provisions	-	31 305 876,91 €
= CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT		22 275 343,33 €

Ainsi, pour 2022, l'Université de Lorraine dégage une capacité d'autofinancement de 22 275 K€ (34 842 K€ en 2021), c'est-à-dire que l'établissement dispose de ressources internes pour financer ses investissements. Le budget rectificatif 2022 prévoyait une CAF de 22 366 K€.

4/ LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT ET LEUR FINANCEMENT

4.1/ L'INTEGRATION DE LA CAF DANS LE TABLEAU DE FINANCEMENT

Avec la GBCP, le tableau de financement des investissements est désormais appelé « état de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés ».

Comme pour les opérations de fonctionnement, les opérations d'investissement comprennent des dépenses et des recettes. Ainsi, pour faire face aux besoins (appelés « emplois ») de financement en investissement, c'est-à-dire les dépenses, il est nécessaire, pour l'établissement, de se procurer des ressources.

Comme il a été constaté une capacité d'autofinancement, cela entraîne une ressource supplémentaire pour le tableau de financement.

En second lieu, on recense les ressources externes composées des financements des actifs et des subventions d'investissement d'un montant de 28 649 K€ contre 18 180 K€ en 2021.

Il est à noter que les crédits de financement de maintenance sont quasiment tous comptabilisés en subvention d'exploitation, à l'exception de ceux fléchés sur des actions spécifiques.

En 2022, les dépenses d'investissement de l'université de Lorraine de 53 135 K€ (34 477 K€ en 2021) sont essentiellement constituées des opérations suivantes :

- Mises en service de constructions : rénovation toitures ENSEM : 768 K€, rénovation toiture Hall Techno Saulcy : 366 K€, intégration du Data Center pour 8 371 K€ ;
- Installations techniques, matériel et outillage - achats des matériels suivants : spectromètre ENSIC : 380 K€, Unité de méthanisation de la Bouzule : 362 K€, micro scanner Brabois Labo IADI : 275 K€ ;
- Autres immobilisations corporelles et collections : projet Lothaire site du Montet : 63 K€ ;
- Immobilisations en cours : rénovation passive IUT Brabois pour 10 095 K€, rénovation énergétique piscine les Océanauts pour 3 370 K€.

Il est rappelé que le matériel informatique et de bureau dont l'achat unitaire est inférieur à 800 € HT est comptabilisé en fonctionnement et que la comptabilisation par lots n'est plus permise.

Etat de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants (€)	RESSOURCES	Montants (€)
Insuffisance d'autofinancement		Capacité d'autofinancement	22 275 343
Investissements	53 135 150	Financement de l'actif par l'Etat	22 623 988
		Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	6 024 854
Immobilisations financières	330 000 000	Autres ressources	52 802
Remboursement des dettes financières	3 137 012	Augmentation des dettes financières	330 000 000
TOTAL DES EMPLOIS	386 272 162	TOTAL DES RESSOURCES	380 976 987
APPORT au FONDS DE ROULEMENT		PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT	5 295 175

Les ressources de l'exercice (380 977 K€) étant inférieures aux emplois (386 272 K€), il se dégage un solde négatif des opérations d'investissement pour 2022 consistant en un prélèvement sur fonds de roulement de 5 295 K€.

Au final, il se dégage ainsi une insuffisance de financement en 2022 qui va venir obérer le fonds de roulement pour 5 295 K€ : cela constitue la variation négative du fonds de roulement, correspondant à la ligne d'équilibre du compte financier.

Le budget rectificatif 2022 prévoyait une diminution du fonds de roulement à hauteur de 8 832 K€, la différence entre le prévisionnel et le réalisé voit principalement son origine dans la mauvaise appréciation des investissements de l'exercice (delta de - 2 884 K€ entre le prévisionnel et le réalisé) ainsi que du financement de l'actif par l'Etat et par des tiers autres que l'Etat (delta de + 735 K€).

Schéma récapitulatif de la situation patrimoniale du budget

Dépenses en M€			Compte de résultat		Recettes en M€	
Masse Salariale dont taxes, impôts et provisions	505,6	653,9		665,0	511,7	Subvention MESRI
Autres charges décaissables	105,9				122,0	Autres produits encaissables
Charges non décaissables	42,4		Résultat	11,1	31,3	Produits non encaissables
			CAF	22,3		
Tableau de financement de l'investissement						
Dépenses d'investissement	53,1	386,2		380,9	22,3	CAF
Remboursement des dettes financières	3,1				28,6	Financement de l'actif par Etat et autres tiers
Immobilisations financières	330				330	Augmentation des dettes financières
			Prélèvement sur fonds de roulement	-5,3		

Les dépenses d'investissement (travaux et équipement) atteignent 53,1 M€ financées à 53,9 % par des ressources externes (28,6 M€).

La couverture par l'Etat des opérations relatives à l'emprunt et à la redevance concernant le PPP participe au financement de l'investissement correspondant et vient consolider le fonds de roulement.

Le fonds de roulement représente une ressource durable de l'établissement pour lui permettre de financer ses dépenses d'investissement.

Le fonds de roulement constitue ainsi une marge de sécurité financière et la variable d'ajustement de l'équilibre financier de l'UL au niveau des droits constatés.

4.2/ LE TAUX D'EXECUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

En droits constatés, les dépenses d'investissement totales prévisionnelles se chiffraient à 56 019 K€ alors que 53 135 K€ ont été réalisées, soit un taux d'exécution de 94,9 % (même taux en 2021).

en €		BI+BR	Réalisation 2022	Taux d'exécution (%)
En droits constatés	Investissement	56 019 477	53 135 150	94,9%
AE (autorisations d'engagement)	Investissement	47 266 749	42 956 750	90,9%
CP (crédits de paiement)	Investissement	57 566 435	55 464 054	96,3%

Au niveau des autorisations d'engagement (AE), le taux d'exécution est de 90,9 % contre 94,4 % en 2021.

Quant aux crédits de paiement, il était prévu de décaisser 57 566 K€ alors que 55 464 K€ ont engendré une réelle sortie de trésorerie soit un taux de réalisation de 96,3 %, contre 91,7 % en 2021.

Voir le document intitulé « COMPTE FINANCIER 2022 Etats financiers issus de la comptabilité générale et états d'exécution de la comptabilité budgétaire », tableau 2 page 12.

5/ LA STRUCTURE DES DEPENSES PAR ENVELOPPE

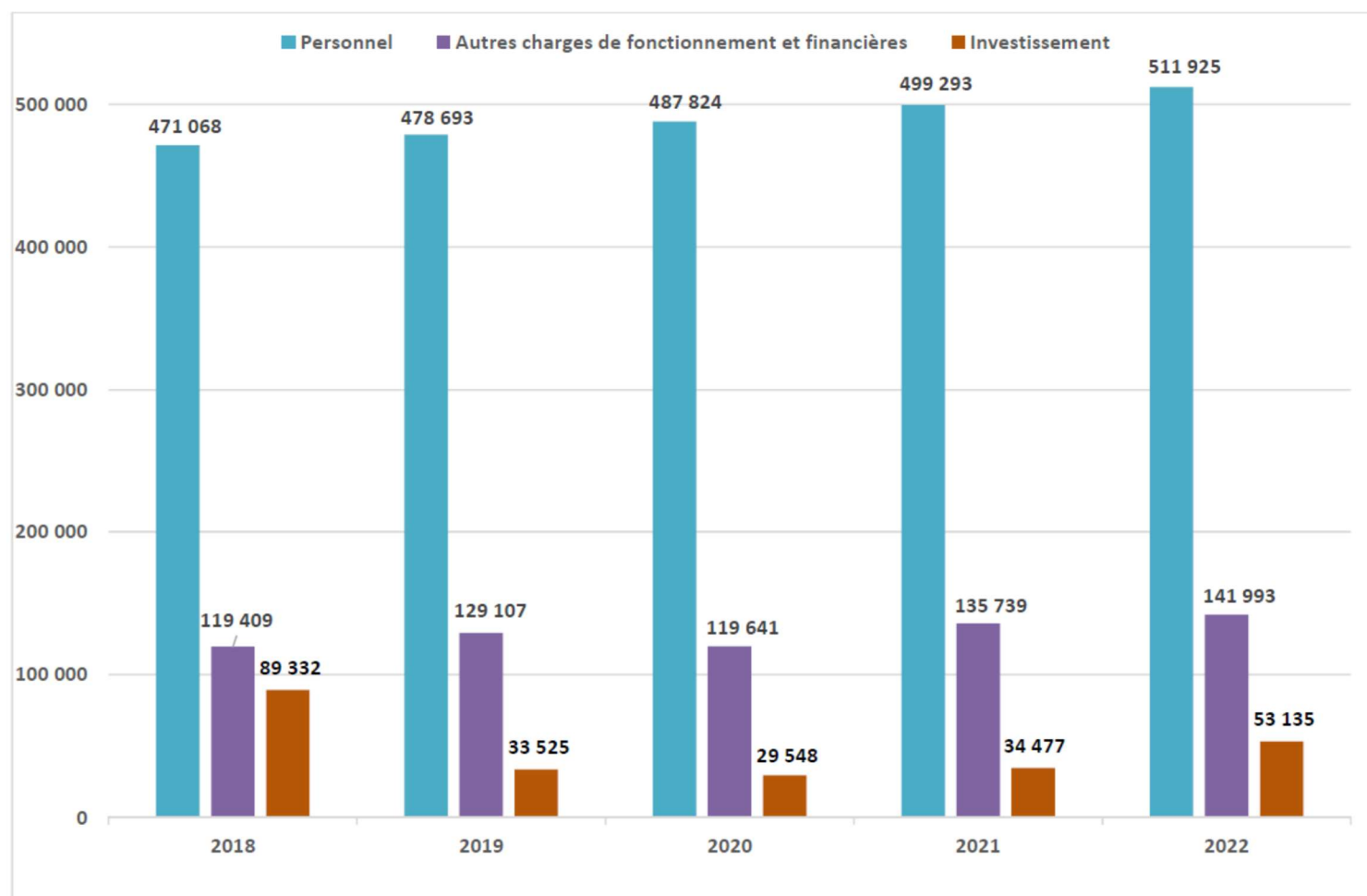
Les trois enveloppes intègrent l'ensemble des charges de fonctionnement, des dépenses de personnel et des dépenses d'investissement.

en K€	2018	2019	2020	2021	2022	Variation 2022 / 2021 (%)	Variation 2022 / 2018 (%)
Personnel	471 068	478 693	487 824	499 293	511 925	2,5%	8,7%
Autres charges de fonctionnement et financières	119 409	129 107	119 641	135 739	141 993	4,6%	18,9%
Investissement	89 332	33 525	29 548	34 477	53 135	54,1%	-40,5%
Total	679 809	641 325	637 013	669 509	707 054	5,6%	4,0%
Personnel	69,3%	74,6%	76,6%	74,6%	72,4%		
Autres charges de fonctionnement et financières	17,6%	20,1%	18,8%	20,3%	20,1%		
Investissement	13,1%	5,2%	4,6%	5,1%	7,5%		
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%		

Sur l'exercice 2022, les dépenses de l'Université de Lorraine s'élèvent à 707 054 K€ (669 509 K€ en 2021), les charges de personnel (511 925 K€) représentent la part principale de l'ensemble des dépenses en droits constatés avec 72,4 % (74,6 % en 2021).

Avec 141 993 K€, les autres charges de fonctionnement hors personnel constituent 20,1 % du total (20,3 % en 2021), alors que 7,5 % (53 135 K€) des crédits de dépenses ont été consacrés aux dépenses d'investissement (5,1 % en 2021), cette augmentation étant pour l'essentiel liée aux opérations du plan de relance immobilier.

Répartition des dépenses par enveloppe (en K€)



6/ LE BILAN ET LA STRUCTURE FINANCIERE

6.1/ LA COMPOSITION DU BILAN

Le bilan présente la situation patrimoniale de l'université de Lorraine à la date de clôture de l'exercice. Il est alimenté par l'enregistrement comptable de tous les flux (entrée, sortie de biens, de créances, de dettes...) de l'établissement.

Le bilan a pour but :

- D'apprécier la solidité de la structure financière de l'établissement ;
- D'évaluer les besoins financiers et le type de ressources dont dispose l'établissement ;
- De déterminer les équilibres entre les différentes masses homogènes ;
- De calculer la marge de sécurité financière de l'établissement et d'aider à la prise de décision.

Le bilan fonctionnel est un regroupement synthétique des grandes masses du bilan, qui vise à mettre en évidence les cycles de l'université de Lorraine, les ressources et les emplois qui s'y attachent.

A compter de l'exercice 2013 et conformément à l'instruction DGFIP n°2012/11/6584 du 18 décembre 2012 sur la comptabilisation des financements externes de l'actif, la présentation des capitaux propres distingue les financements de l'Etat de ceux des tiers tels que les collectivités territoriales ou l'Union européenne.

Cette présentation différente de celle prévue par le Plan comptable général est justifiée par la spécificité juridique des établissements publics qui ne disposent pas de capital social et dépendent à ce titre de l'Etat. Par ailleurs, un financement rattaché à un actif évolue désormais symétriquement à l'actif qu'il finance, ce qui permet de créer un lien entre le financement reçu (produit) et la consommation des avantages économiques ou de la perte de valeur de l'actif (charge).

LA COMPOSITION DU BILAN FONCTIONNEL

ACTIF (emplois = ce que possède l'université de Lorraine)	PASSIF (ressources = modes de financement)
ACTIF IMMOBILISE (investissements à long terme) ➤ Licences, brevets ➤ Terrains, constructions, travaux ➤ Matériel pédagogique, scientifique et informatique ➤ Mobilier ➤ Participations financières et prêts ➤ Amortissements	PASSIF STABLE (financements à long terme) ➤ Financements nets rattachés ou non par l'Etat ou par d'autres financeurs à des actifs déterminés ➤ Réserves (résultats cumulés de fonctionnement) ➤ Subventions d'équipement nettes ➤ Provisions pour risques ➤ Provisions pour charges
ACTIF CIRCULANT (besoin de financement à court terme) ➤ Factures envoyées émises et non recouvrées ➤ Provisions pour dépréciations ➤ Restes à encaisser sur conventions ➤ Produits à recevoir ➤ Charges constatées d'avance ➤ Dépenses payées avant l'émission d'un mandat ➤ Trésorerie positive	PASSIF CIRCULANT (apport de financement à court terme) ➤ Service fait et /ou factures reçues prises en charge et non payées ➤ Restes à dépenser sur conventions ➤ Charges à payer ➤ Produits constatés d'avance ➤ Recettes encaissées avant émission d'un titre dont avances ➤ Trésorerie négative

Dans la présentation du bilan fonctionnel, l'analyse par cycle est complétée par la notion de durabilité.

La base de l'équilibre financier d'une université est que l'actif immobilisé, c'est-à-dire les emplois à long terme (les investissements détenus tels que les constructions, le matériel, le mobilier...), doit être couvert par des ressources d'une durée au moins équivalente (ressources stables).

Les biens et financements à long terme (stables) sont utilisés pour le calcul du fonds de roulement alors que l'ensemble des droits et obligations à court terme détermine le besoin en fonds de roulement et la trésorerie. Lorsque la couverture du besoin en fonds de roulement (cycle d'exploitation) est assurée par le fonds de roulement (cycle d'investissement), l'excédent constitue un solde positif de trésorerie.

6.2/ LE FONDS DE ROULEMENT

Le premier élément important qui se dégage du bilan est le fonds de roulement. Il correspond à la somme des excédents définitifs que l'université de Lorraine a dégagé au cours du temps.

Il constitue une marge de sécurité financière qui permet de couvrir le décalage entre encaissement de recettes et paiement de dépenses.

Le fonds de roulement (les ressources stables excédentaires) sert donc à :

- Assurer le financement de l'investissement ;
- Financer le cycle d'exploitation (le besoin de fonds de roulement) de l'établissement ;
- Dégager, éventuellement, une trésorerie positive.

Il ne se lit pas directement sur le bilan et nécessite le retraitement de différents agrégats.

Le fonds de roulement net global est la différence entre les ressources stables (passif), c'est-à-dire les capitaux permanents, et l'actif immobilisé composé des biens destinés à servir de manière durable à l'activité de l'Etablissement (investissements).

Au 31 décembre 2022, les ressources stables (1 070 060 K€) sont constituées pour l'essentiel de l'équivalent monétaire des biens immeubles et des terrains remis en dotation par l'Etat (423 308 K€), des réserves (131 730 K€), c'est-à-dire les résultats de fonctionnement cumulés des années antérieures, du résultat positif de l'exercice 2022 (11 079 K€) et du report à nouveau de 21 866 K€ (régularisations liées à certaines opérations de haut de bilan).

S'y ajoutent des financements rattachés ou non à des actifs et financés par des tiers à hauteur de 70 250 K€.

En 2022, on recense également des provisions pour CET (y compris les charges sociales et fiscales) pour 2 189 K€, en augmentation de 97 K€ par rapport à 2021 (cf. § chapitre I-3 le paragraphe sur les dettes sociales).

On recense par ailleurs des opérations concernant les dettes financières à hauteur de 400 277 K€ qui sont principalement constituées des emprunts relatifs aux PPP ainsi qu'aux redevances d'investissement de ces mêmes PPP et aux opérations liées à la comptabilisation des opérations liées à la comptabilisation de la dotation non consommable de l'ISITE-LUE (cf. page suivante).

On y trouve également 2 296 K€ relatifs à des provisions pour risques.

LE FONDS DE ROULEMENT

ACTIF IMMOBILISE (897 276 K€) (emplois = investissements à long terme)		PASSIF STABLE (1 070 060 K€) (ressources = financements à long terme)	
Immobilisations incorporelles	909	Financement de l'actif par l'Etat	423 308
Immobilisations corporelles dont		Financement de l'actif par des tiers	70 250
Terrains et constructions	456 608	Réserves	131 730
Installations techniques, matériels et outillages	63 624	Report à nouveau	21 866
Collections	185	Résultat excédentaire de l'exercice 2022	11 079
Autres immobilisations corporelles	18 071	Provisions pour charges	2 189
Immobilisations en cours	27 056	Provisions pour risques	2 296
Avances	14	Dettes financières	400 277
Immobilisations financières	330 809	Dépréciations clients et autres comptes débiteurs	7 065
TOTAL DES EMPLOIS	897 276	TOTAL DES RESSOURCES	1 070 060
FONDS DE ROULEMENT	172 784		

L'actif immobilisé net (897 276 K€) est quant à lui principalement constitué des constructions et terrains et aménagements remis en dotation par l'Etat et appartenant en propre à l'Université de Lorraine (456 608 K€ en valeur nette) ainsi que des achats de matériels scientifiques, d'enseignement et d'informatique (63 624 K€).

Ont été comptabilisés en 2022, 330 000 K€ dans les immobilisations financières concernant la créance que l'établissement détient à l'encontre de l'Etat (actif immobilisé) ainsi que dans les dettes financières (passif stable) liée à la restitution in fine de cette dotation au financeur concernant la pérennisation du programme LUE : transfert définitif de la dotation non consommable et comptabilisation de celle-ci en haut de bilan suite à consignes du bureau des opérateurs de l'Etat de Bercy engendrant un versement annuel des intérêts produits par la dotation de 9 329 K€.

Les ressources stables doivent permettre de financer les biens de longue durée.

Le surplus permet d'obtenir le fonds de roulement net global qui couvrira le besoin en fonds de roulement calculé dans le § 6.3.

Ainsi, au 31 décembre 2022, le fonds de roulement du budget de l'université de Lorraine se chiffre donc à 172 784 K€.

Non retraité, il permettrait de couvrir 102 jours de dépenses décaissables de fonctionnement.

Le fonds de roulement réellement mobilisable doit être diminué des provisions, des engagements pluriannuels assurés par autofinancement, des restes à réaliser sur fonds propres pour des programmes d'investissement ainsi que des opérations relatives au PPP afin d'obtenir le fonds de roulement réellement disponible pour l'établissement.

Le fonds de roulement fait l'objet d'une analyse annuelle selon une méthodologie établie par l'IGESR afin d'en faire ressortir la part de fonds de roulement réellement mobilisable.

Ces données sont remontées au MESRI après la validation du compte financier.

La variation du fonds de roulement sur le budget de - 5 295 K€ résulte pour l'essentiel de l'augmentation des immobilisations en cours et de la diminution des provisions.

Fonds de roulement libre d'emploi (ou mobilisable) selon la méthodologie IGESR (mars 2015 abondée en février 2023)

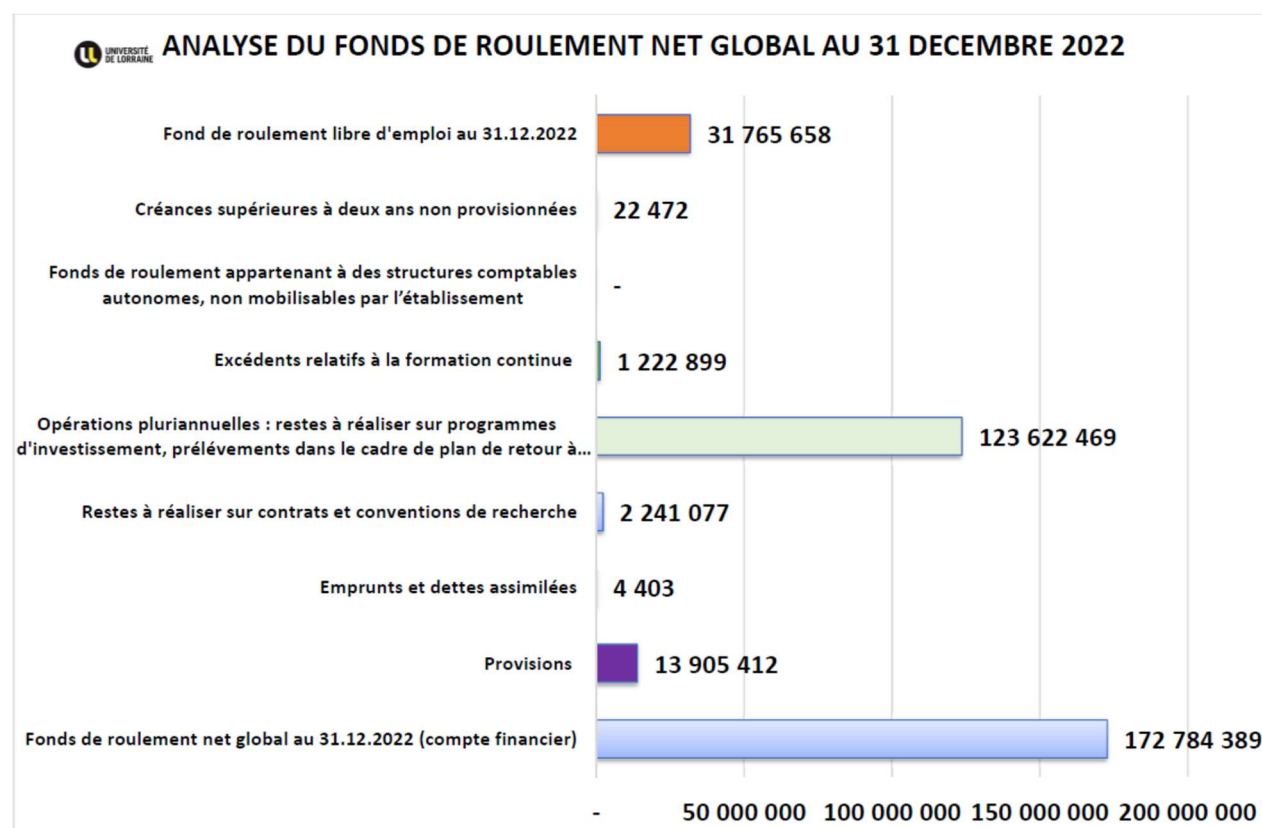
L'évaluation de la part mobilisable du fonds de roulement de l'établissement nécessite de retraiter celui-ci. En effet, le fonds de roulement intègre une part mobilisable et une part qui est affectée à la couverture de décaissements futurs (risques divers, dettes à rembourser, opérations en cours) ou à des finalités juridiquement définies qui n'est pas mobilisable.

Ainsi seront notamment retranchées du fonds de roulement initial, les provisions pour risques et charges, les emprunts et dettes assimilées, le solde des conventions et contrats de recherche en cours d'exécution ayant fait l'objet d'un titre global et se déroulant sur plusieurs exercices, les subventions d'équipement correspondant à des opérations d'investissement en cours, les investissements à venir non couverts par une subvention d'investissement ainsi que les financements sur projets, le prélèvement sur fonds de roulement acté dans le cadre d'un plan de retour à l'équilibre approuvé par le Conseil d'Administration, le montant cumulé des excédents de formation continue des trois derniers exercices (Art. D 714-65 du code de l'éducation) ainsi que les créances supérieures à deux ans non provisionnées.

Cette méthodologie a déterminé sur la base d'échantillons d'établissements que la part libre d'emploi du fonds de roulement consolidé variait en moyenne entre 25 % et 35 %.

Concernant l'établissement, le fonds de roulement non retraité de l'exercice s'élève à 172 784 K€ permettant de couvrir 102 jours de charges décaissables.

Retraité, le fonds de roulement libre d'emploi ou mobilisable passe à 31 766 K€ soit 19 jours de charges décaissables.



6.3/ LE BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

Le deuxième agrégat issu du bilan est le besoin en fonds de roulement, qui correspond à une dépense monétaire obligatoire.

Du fait du renouvellement des opérations d'exploitation et du caractère continu de l'activité de l'université de Lorraine, la durée de vie des éléments qui le composent est en principe inférieure à un an. Mais dans le cadre de la continuité de l'exploitation, ces éléments financiers sont remplacés au fur et à mesure de leur consommation.

Le besoin en fonds de roulement représente, à la fin de l'exercice comptable, le décalage de flux entre l'actif d'exploitation ou circulant (176 417 K€) et les dettes d'exploitation appelées passif circulant (138 794 K€).

Alors que le fonds de roulement relève de la politique financière et du haut de bilan, le besoin en fonds de roulement dépend étroitement de la bonne gestion du bas de bilan (délai global de paiement, modalités de recouvrement, rattachement des charges et produits à l'exercice...).

LE BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

ACTIF CIRCULANT (176 417 K€) (emplois = besoins de financement à court terme)		PASSIF CIRCULANT (138 794 K€) (ressources = apports de financement à court terme)	
Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques), des organismes internationaux et de la Commission européenne	151 729	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 310
Créances clients et comptes rattachés	19 780	Dettes fiscales et sociales	19 029
Avances et acomptes versés sur commandes	1 981	Avances et acomptes reçus	99 453
Créances sur les autres débiteurs	684	Autres dettes non financières	5 738
Charges constatées d'avance	927	Produits constatés d'avance	3 264
Stocks	1 315		
TOTAL DES EMPLOIS	176 417	TOTAL DES RESSOURCES	138 794
		BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	37 623

L'actif circulant représente les dépenses qui sont avancées par l'Université de Lorraine.

Il est composé de plusieurs éléments dont les principaux sont les suivants :

- Les créances sur les entités publiques ont diminué de 9 180 K€ et concernent les créances des organismes publics en contrepartie des dépenses réalisées et subventionnables, les encaissements intervenant la plupart des cas après transmission de justificatifs de dépenses ;
- Les créances clients et comptes rattachés (19 780 K€) concernent les factures émises à l'encontre des clients et non encore recouvrées (pas d'encaissement) ;
- 1 981 K€ qui ont versés à des fournisseurs dans le cadre d'avances sur marchés, notamment dans le cadre des marchés ouverts en fin d'année 2022 au titre du plan de relance ;
- 684 K€ concernent les créances sur les autres débiteurs ;
- 927 K€ au titre des charges constatées d'avance.

Quant au passif circulant, qui peut être considéré comme une source de financement, il intègre pour :

- 11 310 K€ :
 - De services réalisés en 2022 par des fournisseurs mais pour lesquels le paiement n'a pas été opéré au 31 décembre 2022 ;
 - De charges à payer et à comptabiliser concernant des prestations effectuées en 2022 mais dont le décaissement interviendra par prélèvement bancaire pour l'essentiel à début 2023 (par exemple : chauffage, électricité, téléphonie...).
- 19 029 K€ de charges à payer concernant les charges à payer de personnel, montant en augmentation de 1 696 K€ par rapport à 2021.
- 214 K€ encaissés mais qui n'ont pas fait l'objet d'une imputation de façon définitive aux comptes de créances clients (ce montant était de 740 K€ à fin 2021 contre 1 615 K€ à fin 2020) et font partie des autres dettes non financières pour 5 738 K€.
- 3 264 K€ de produits constatés d'avance contre 3 147 K€ en 2021.
- 99 453 K€ d'avances et acomptes reçus de la part des financeurs. Ces comptes enregistrent les sommes encaissées concernant des projets pour lesquels les dépenses n'ont été réalisées que partiellement ou non encore débutées. Lorsque la dépense est réalisée, un produit à recevoir est constaté. Les sommes encaissées par avance sont rattachées à la recette définitive au moment de la réalisation de la condition de financement, à savoir quand les justificatifs des dépenses sont transmis aux financeurs (principe du suivi à l'avancement des subventions).

Ainsi, pour 2022, comme les éléments de l'actif circulant sont plus importants que les éléments du passif d'exploitation, le BFR est positif à hauteur de 37 623 K€.

6.4/ LA TRESORERIE

Le troisième agrégat du bilan du budget est la trésorerie.

Au niveau de l'actif (135 327 K€), la trésorerie est constituée des différents comptes de disponibilités.

Au niveau du passif (166 K€), le montant correspond à des opérations de virements non dénoués.

Pour 2022, le montant de la trésorerie du budget de l'Université de Lorraine est de 135 161 K€.

LA TRESORERIE

ACTIF (135 327 K€)		PASSIF (196 K€)	
Disponibilités	135 327 K€	Virements en cours	166 K€
		Trésorerie nette :	135 161 K€

L'équation bilancielle ci-dessous permet un contrôle de cohérence sur le calcul de la trésorerie.

En effet, la trésorerie constitue également la résultante de la différence entre le fonds de roulement net global et le besoin en fonds de roulement, le FDR devant permettre de combler le BFR.

L'excédent vient alors augmenter la trésorerie.

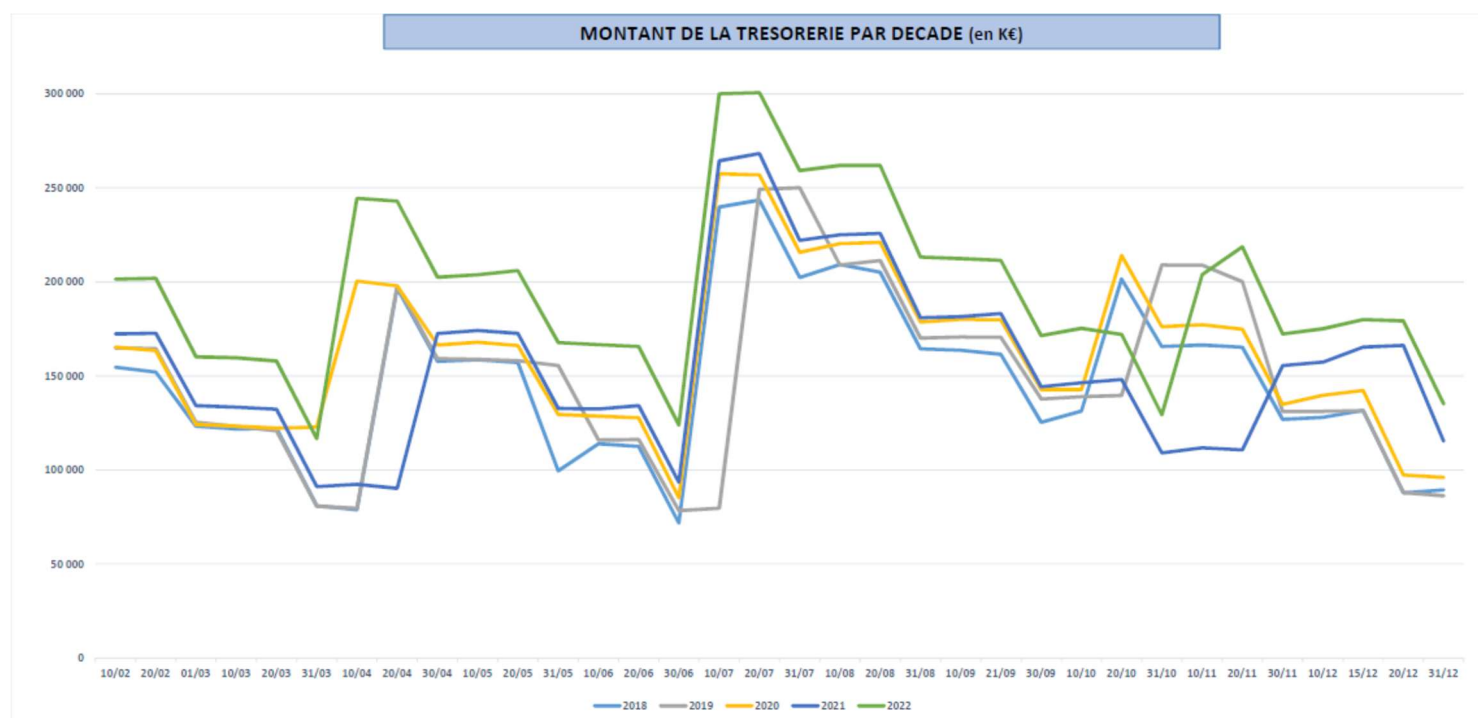
$$\begin{array}{rclclcl} \text{FDR} & & \text{BFR} & & \text{Trésorerie} \\ 172\,784\text{ K€} & - & 37\,623\text{ K€} & = & 135\,161\text{ K€} \end{array}$$

Partie 2 : L'ANALYSE DE LA TRESORERIE DE L'ETABLISSEMENT

Au niveau de l'établissement, la trésorerie totale s'élève à 135 161 K€ au 31 décembre 2022.

Celle-ci est en augmentation de 19 766 K€ par rapport à l'exercice comptable 2021.

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution annuelle de la trésorerie (en K€) au cours des cinq derniers exercices.



Avec la mise en œuvre de la comptabilité budgétaire dans le cadre de la GBCP, le suivi de la trésorerie revêt une importance accrue.

En effet, le tableau présentant l'équilibre financier (tableau 4 page 15 du document intitulé « COMPTE FINANCIER 2022 Etats financiers issus de la comptabilité générale et états d'exécution de la comptabilité budgétaire »), permet de déterminer la variation de trésorerie sur l'exercice.

Cette variation de trésorerie résulte, d'une part, du solde budgétaire découlant des autorisations budgétaires (tableaux 2) et, d'autre part, des opérations de trésorerie qui ne sont pas des opérations budgétaires (tableau 5 page 14 du document cité supra) mais affectent la trésorerie (remboursements d'emprunts, opérations au nom et pour le compte de tiers, autres décaissements et encaissements sur compte de tiers, gérés en comptes de tiers par l'organisme pour son propre compte).

Le tableau d'équilibre financier retrace ainsi les moyens financiers de couverture d'un solde budgétaire déficitaire par l'excédent résultant des opérations de trésorerie, ou les besoins d'utilisation d'un solde budgétaire excédentaire.

Il permet d'appréhender l'ensemble des enjeux de financement de l'organisme, que ce soit par prélèvement (ou abondement) de la trésorerie ou par recours à l'emprunt (ou remboursement).

Pour 2022, le solde budgétaire qui est donc la différence entre les recettes budgétaires (encaissements réels) et les crédits de paiement (décaissements réels) s'établit à + 19 946 K€.

Le budget rectificatif prévoyait un solde budgétaire excédentaire de 18 529 K€ soit un différentiel de + 1 417 K€.

Besoins (utilisation des financements)		Financements (couverture des besoins)	
Solde budgétaire (déficit)		19 945 829,42 €	Solde budgétaire (excédent)
<i>dont solde budgétaire budget principal</i>		<i>19 945 829,42 €</i>	<i>dont solde budgétaire budget principal</i>
Remboursements d'emprunts (capital)			Nouveaux emprunts (capital)
Nouveaux prêts (capital)	1 557 687,15 €	14 464,00 €	Remboursement de prêts (capital)
Dépôts et cautionnements			Dépôts et cautionnements
Opérations au nom et pour le compte de tiers (décaissements de l'exercice)	10 189 030,72 €	12 715 511,77 €	Opérations au nom et pour le compte de tiers (encaissements de l'exercice)
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)	1 102 511,55 €	60 649,67 €	Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme	12 849 229,42 €	32 615 155,52 €	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme
Variation positive de trésorerie	19 765 926,10 €		Variation négative de trésorerie

Par ailleurs, les opérations pour le compte de tiers (TVA, coordination sur contrats, bourses AMI de mobilité internationale) dégagent un excédent de trésorerie de 2 526 K€.

L'établissement a résorbé son retard concernant les demandes de remboursement de crédit de TVA qui sont désormais effectuées selon une périodicité trimestrielle.

Ainsi, 4 156 K€ ont été perçus courant 2022 concernant les périodes du dernier semestre 2021 au trois premiers trimestres de 2022.

Pour rappel, le remboursement du 3^{ème} trimestre 2021, à hauteur de 806 K€, n'a été effectué qu'en date du 3 janvier 2022 et a donc exceptionnellement impacté la trésorerie 2022 de l'établissement.

A cela s'ajoutent les flux de la trésorerie non encore affectée avec une variation négative de 1 163 K€.

On distinguera également des opérations non budgétaires ayant un impact en trésorerie à hauteur de 14 K€ en encaissement et à hauteur de 1 558 K€ en décaissement dont 1 548 K€ au titre du remboursement en capital des deux emprunts concernant le PPP soit un différentiel négatif de 1 543 K€.

L'ensemble de ces flux constitue la variation positive de la trésorerie de l'établissement entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022, soit + 19 766 K€.

On notera que cette variation de trésorerie se décompose comme suit :

- Abondement sur la trésorerie fléchée : 18 720 K€ (les encaissements sur les opérations fléchées étant supérieurs aux décaissements sur ces mêmes opérations) ;
- Abondement sur la trésorerie disponible non fléchée : 1 046 K€ (les encaissements sur opérations non fléchées étant supérieurs aux décaissements sur ce type d'opérations).

Cette variation est constituée des grandes masses suivantes :

Evolution de la trésorerie en K€			
Trésorerie initiale (A) au 01/01/2022			115 395
DECAISSEMENTS		ENCAISSEMENTS	
Personnel	510 941	SCSP MESRI	511 707
Fonctionnement	98 370	Autres financements de l'Etat	29 847
Investissement	55 464	Fiscalité affectée (CVEC)	2 714
		Autres financements publics	66 823
		Recettes propres	73 631
Opérations non budgétaires dont remboursements en capital des emprunts	1 558	Opérations non budgétaires dont remboursement de prêts au personnel	14
TVA décaissée	5 735	TVA encaissée dont remboursement crédit de TVA	6 422
Décaissements pour compte de tiers - dispositifs d'intervention	4 454	Encaissements pour compte de tiers - dispositifs d'intervention	6 294
Autres décaissements	1 103	Autres encaissements	- 61
Total décaissé (C)	677 625	Total encaissé (B)	697 391
Trésorerie finale au 31/12/2022 = (A)+(B)-(C)			135 161

La trésorerie constituée au 31 décembre 2022 est en partie non mobilisable car pré-affectée sur des projets pluriannuels qui ont fait l'objet d'avances de trésorerie des financeurs à hauteur de 18 720 K€.

Le tableau ci-dessous détaille, depuis 2018, la répartition entre la trésorerie fléchée et la trésorerie non fléchée au 31 décembre de chaque année (données en K€) - à compter de 2020, le niveau de trésorerie fléchée a été recalculé et ajusté à celui des opérations pluriannuelles.



Trésorerie libre d'emploi (ou non gagée) selon la méthodologie IGESR d'octobre 2019 actualisée en février 2023

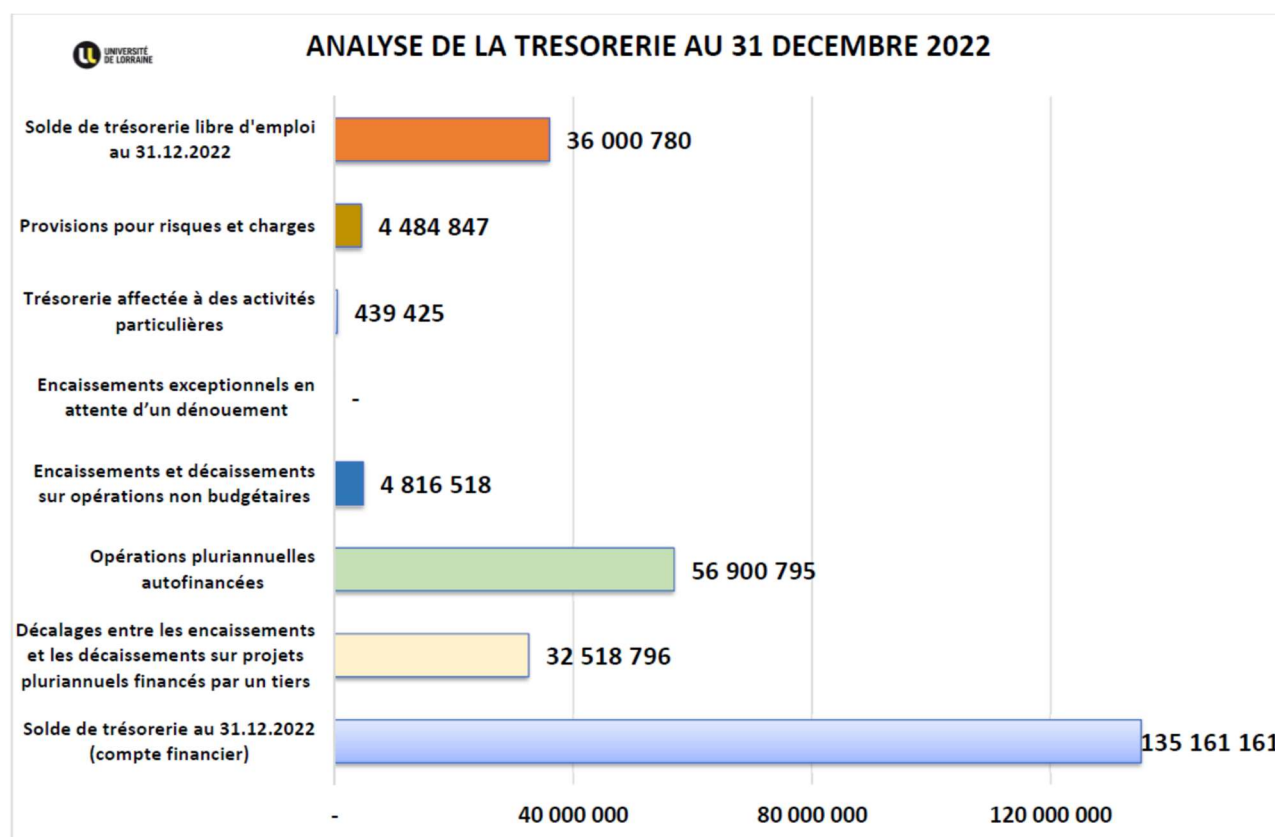
L'objectif de cette analyse qui est remontée annuellement au Rectorat depuis le compte financier 2019 est de déterminer les différentes composantes qui constituent la trésorerie et qui ne sont pas libres d'emploi par l'établissement. En effet, la trésorerie intègre une part disponible et une part affectée au financement d'opérations spécifiques qu'il convient de neutraliser.

Cette analyse globale de la trésorerie vise ainsi à s'assurer que l'établissement est en capacité d'honorer l'ensemble des engagements pris à court, moyen et long terme. Elle permet aussi d'identifier la marge de sécurité financière dont dispose l'université de Lorraine.

La méthodologie proposée vise à analyser le solde de trésorerie global afin de connaître sa structure et d'identifier les risques majeurs sur la soutenabilité financière des opérations pluriannuelles engagées.

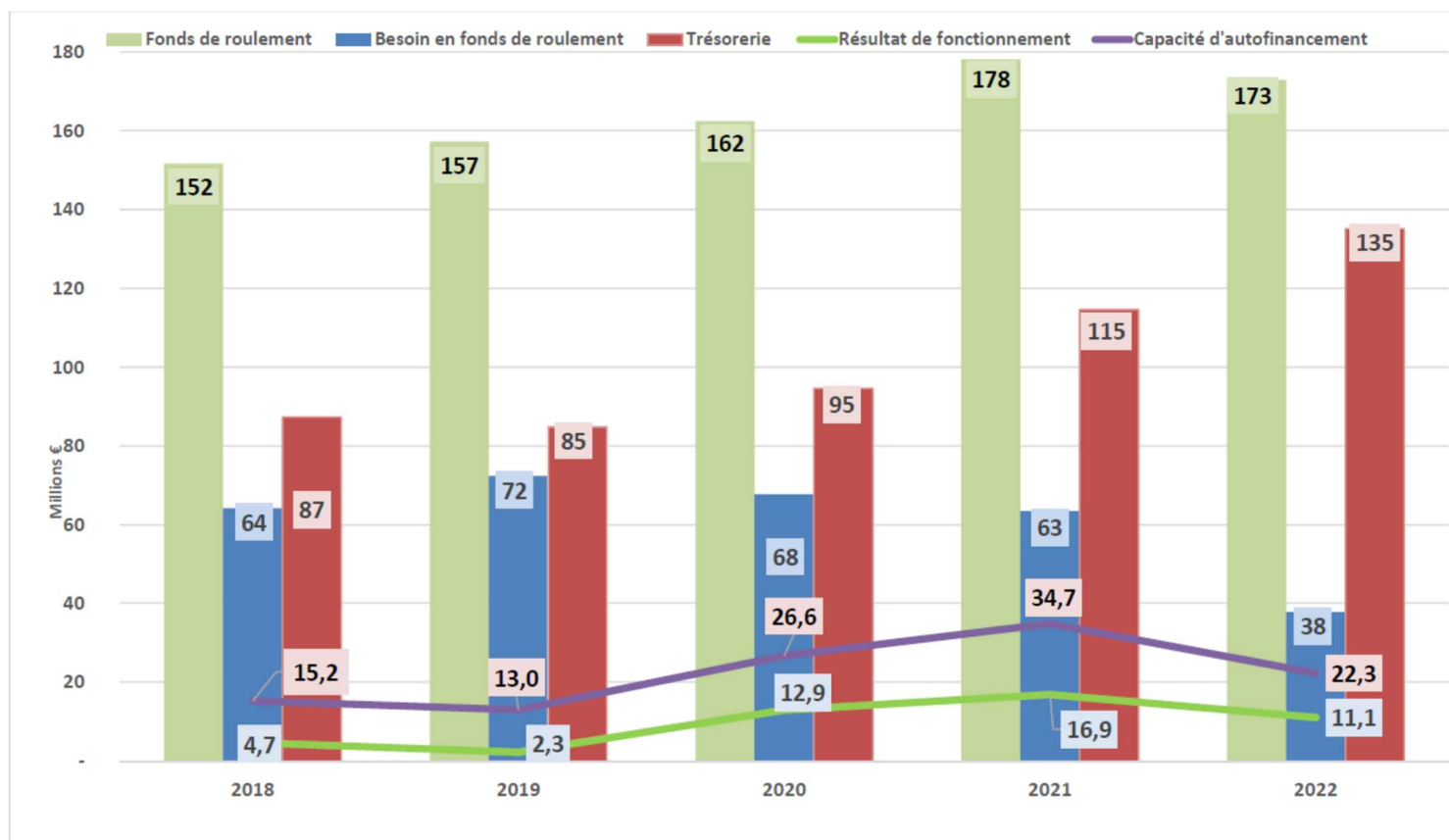
Les résultats de l'analyse permettent de mettre en évidence les principaux projets en cours et à venir qui auront un impact pluriannuel sur la trésorerie et de déterminer les réelles marges de manœuvre dont dispose l'université de Lorraine.

D'une trésorerie initiale de 135 161 K€ telle que figurant au compte financier, le solde de trésorerie libre d'emploi ou non gagée de l'établissement passe à 36 001 K€ ce qui représente diminution de - 99 160 K€ (- 275,4 %). Partant, le nombre de jours de charges décaissables passerait de 80 jours à 21 jours seulement, l'établissement étant alors en deçà des seuils de vigilance et d'alerte respectivement fixés à 30 jours et 25 jours de charges décaissables.



Synthèse des principaux agrégats financiers

en €	2018	2019	2020	2021	2022	Δ (N/N-1)
Charges totales	590 476 924	607 800 075	607 465 176	635 032 318	653 918 538	18 886 220
Produits totaux	595 162 675	610 077 101	620 395 521	651 902 336	664 997 185	13 094 849
Charges décaissables	553 116 485	569 577 459	565 576 097	587 707 337	611 377 627	23 670 290
Produits encaissables	568 363 566	582 584 013	592 197 988	622 449 541	633 637 970	11 188 429
Résultat de fonctionnement	4 685 750	2 277 026	12 930 345	16 870 018	11 078 647	- 5 791 371
Capacité d'autofinancement	15 247 082	13 006 555	26 621 891	34 742 204	22 260 343	- 12 481 861
Fonds de roulement	151 595 150	157 185 774	162 365 971	178 079 564	172 784 389	- 5 295 175
en jours de chges décais	99	99	103	109	102	-7
Besoin en fonds de roulement	64 233 233	72 328 764	67 733 549	63 433 844	37 623 228	- 25 810 617
en jours de chges décais	-42	-46	-43	-39	-22	17
Trésorerie	87 361 917	84 857 010	94 632 422	114 645 719	135 161 161	20 515 442
en jours de chges décais	57	54	60	70	80	9
Solde budgétaire	642 354	- 5 607 376	14 243 997	23 958 269	19 945 829	- 4 012 439



COMPTE DE RESULTAT - PRODUITS

UL - 1010

PRODUITS	Exercice 2022	Exercice 2021	Evolutions 2022 / 2021 (€)	Evolutions 2022 / 2021 (%)
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				
Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)				
Subventions pour charges de service public	511 705 449,62 €	500 656 367,55 €	11 049 082,07 €	2,21%
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	51 684 501,74 €	50 129 740,39 €	1 554 761,35 €	3,10%
Subventions spécifiquement affectées au financement de certaines charges d'intervention en provenance de l'Etat et des autres entités publiques				
Dons et legs	643 437,53 €	367 766,73 €	275 670,80 €	74,96%
Produits de la fiscalité affectée	2 714 106,20 €	3 771 002,66 €	- 1 056 896,46 €	-28,03%
Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)				
Ventes de biens ou prestations de services	64 654 791,05 €	61 245 715,25 €	3 409 075,80 €	5,57%
Produits de cessions d'éléments d'actif	38 338,17 €	96 591,83 €	- 58 253,66 €	-60,31%
Autres produits de gestion	2 115 157,06 €	6 291 238,68 €	- 4 176 081,62 €	-66,38%
Production stockée et immobilisée	131 691,00 €	74 412,50 €	57 278,50 €	76,97%
Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public				
Autres produits				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	3 673 101,99 €	2 123 371,78 €	1 549 730,21 €	72,98%
Reprises du financement rattaché à un actif	27 632 774,92 €	27 132 937,52 €	499 837,40 €	1,84%
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)				
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	664 993 349,28 €	651 889 144,89 €	13 104 204,39 €	2,01%
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des participations et des prêts				
Produits nets sur cessions des immobilisations financières				
Intérêts sur créances non immobilisées	- €	- €	- €	#DIV/0!
Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Gains de change	988,87 €	3 436,67 €	- 2 447,80 €	-71,23%
Autres produits financiers	2 846,77 €	9 754,18 €	- 6 907,41 €	-70,81%
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	3 835,64 €	13 190,85 €	- 9 355,21 €	-70,92%
RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)	- €	- €		
TOTAL PRODUITS	664 997 184,92 €	651 902 335,74 €	13 094 849,18 €	2,01%

COMPTE DE RESULTAT - CHARGES

UL - 1010

CHARGES	Exercice 2022	Exercice 2021	Evolutions 2022 / 2021 (€)	Evolutions 2022 / 2021 (%)
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
Achats	348 167,97 €	242 062,59 €	106 105,38 €	43,83%
Consommation de marchandises et approvisionnements, réalisation de travaux et consommation directe de service par l'organisme au titre de son activité ainsi que les charges liées à la variation des stocks	81 692 071,24 €	70 733 873,98 €	10 958 197,26 €	15,49%
Charges de personnel				
<i>Salaires, traitements et rémunérations diverses</i>	305 115 892,98 €	296 521 483,13 €	8 594 409,85 €	2,90%
<i>Charges sociales</i>	198 566 117,97 €	195 438 286,71 €	3 127 831,26 €	1,60%
<i>Intéressement et participation</i>				
<i>Autres charges de personnel</i>	1 936 676,69 €	1 200 723,69 €	735 953,00 €	61,29%
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)	22 209 872,39 €	21 862 679,97 €	347 192,42 €	1,59%
Dotation aux amortissements, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables des actifs cédés	42 540 911,03 €	46 255 781,17 €	- 3 714 870,14 €	-8,03%
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	652 409 710,27 €	632 254 891,24 €	20 154 819,03 €	3,19%
CHARGES D'INTERVENTION				
Dispositif d'intervention pour compte propre				
<i>Transfert aux ménages</i>				
<i>Transferts aux entreprises</i>				
<i>Transferts aux collectivités territoriales</i>				
<i>Transferts aux autres collectivités</i>				
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme				
Dotations aux provisions et dépréciations				
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION	- €	- €	- €	
Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)				
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	652 409 710,27 €	632 254 891,24 €	20 154 819,03 €	3,19%
CHARGES FINANCIÈRES				
Charges d'intérêt	1 508 827,27 €	1 695 585,30 €	- 186 758,03 €	-11,01%
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Pertes de change	- €	9 583,21 €	- 9 583,21 €	-100,00%
Autres charges financières	- €	- €	- €	
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières	- €	1 069 200,00 €	- 1 069 200,00 €	-100,00%
TOTAL CHARGES FINANCIERES	1 508 827,27 €	2 774 368,51 €	- 1 265 541,24 €	-45,62%
Impôt sur les sociétés	- €	3 058,00 €	- 3 058,00 €	-100,00%
RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)	11 078 647,38 €	16 870 017,99 €	- 5 791 370,61 €	-34,33%
TOTAL CHARGES	664 997 184,92 €	651 902 335,74 €	13 094 849,18 €	2,01%

BILAN - ACTIF
UL - 1010

ACTIF	Exercice 2022			Exercice 2021	Evolution 2022 / 2021 (€)	Evolution 2022 / 2021 (%)
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net		
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles	6 223 200,00 €	- 5 314 270,33 €	908 929,67 €	727 822,06 €	181 107,61 €	24,88%
Immobilisations corporelles						
Terrains	71 670 901,78 €	- 654 573,41 €	71 016 328,37 €	71 213 060,45 €	- 196 732,08 €	-0,28%
Constructions	493 193 016,33 €	- 107 601 073,45 €	385 591 942,88 €	390 385 751,50 €	- 4 793 808,62 €	-1,23%
Installations techniques, matériels, et outillage	209 619 771,46 €	- 145 995 413,55 €	63 624 357,91 €	65 271 195,94 €	- 1 646 838,03 €	-2,52%
Collections	184 487,00 €	- €	184 487,00 €	147 596,99 €	36 890,01 €	24,99%
Biens historiques et culturels						
Autres immobilisations corporelles	76 665 246,13 €	- 58 593 933,34 €	18 071 312,79 €	19 302 168,87 €	- 1 230 856,08 €	-6,38%
Immobilisations mises en concession		- €	27 055 692,04 €	6 271 993,99 €	20 783 698,05 €	331,37%
Immobilisations corporelles en cours	27 055 692,04 €	- €	27 055 692,04 €	6 271 993,99 €	20 783 698,05 €	331,37%
Avances et acomptes sur commandes	14 250,00 €		14 250,00 €	14 250,00 €	- €	0,00%
Immobilisations grevées de droits						
Immobilisations corporelles (biens vivants)	- €	- €	- €	- €	- €	
Immobilisations financières	333 164 036,00 €	- 2 355 622,00 €	330 808 414,00 €	813 408,00 €	329 995 006,00 €	40569,43%
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 217 790 600,74 €	- 320 514 886,08 €	897 275 714,66 €	554 147 247,80 €	343 128 466,86 €	61,92%
ACTIF CIRCULANT						
Stocks	1 314 728,45 €		1 314 728,45 €	1 241 026,26 €	73 702,19 €	5,94%
Créances						
Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes internationaux et la Commission européenne	151 728 934,66 €	- 309 516,24 €	151 419 418,42 €	160 569 786,59 €	- 9 150 368,17 €	-5,70%
Créances clients et comptes rattachés	19 780 458,57 €	- 6 755 426,73 €	13 025 031,84 €	15 648 794,11 €	- 2 623 762,27 €	-16,77%
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)						
Avances et acomptes versés sur commandes	1 981 299,44 €		1 981 299,44 €	2 041 015,70 €	- 59 716,26 €	-2,93%
Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	40,91 €		40,91 €	- €	40,91 €	
Créances sur les autres débiteurs	684 401,79 €		684 401,79 €	681 368,29 €	3 033,50 €	0,45%
Charges constatées d'avance (dont primes de remboursement des emprunts)	927 740,39 €		927 740,39 €	734 311,73 €	193 428,66 €	26,34%
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	176 417 604,21 €	- 7 064 942,97 €	169 352 661,24 €	180 916 302,68 €	- 11 563 641,44 €	-6,39%
TRESORERIE						
Valeurs mobilières de placement	- €		- €	- €	- €	#DIV/0!
Disponibilités / Opération de trésorerie	135 327 269,52 €		135 327 269,52 €	115 591 221,06 €	19 736 048,46 €	17,07%
Autres						
TOTAL TRESORERIE	135 327 269,52 €	- €	135 327 269,52 €	115 591 221,06 €	19 736 048,46 €	17,07%
Comptes de régularisation						
Ecarts de conversion Actif						
TOTAL GENERAL	1 529 535 474,47 €	- 327 579 829,05 €	1 201 955 645,42 €	850 654 771,54 €	351 300 873,88 €	41,30%

BILAN - PASSIF

UL - 1010

PASSIF	Exercice 2022	Exercice 2021	Evolution 2022 / 2021 (€)	Evolution 2022 / 2021 (%)
FONDS PROPRES				
Financements reçus				
Financement de l'actif par l'Etat	423 308 048,69 €	419 719 506,36 €	3 588 542,33 €	0,85%
Financement de l'actif par des tiers	70 250 121,30 €	73 813 090,34 €	- 3 562 969,04 €	-4,83%
Fonds propres des fondations				
Ecart de réévaluation				
Réserves	131 730 085,80 €	114 860 067,81 €	16 870 017,99 €	14,69%
Report à nouveau	21 866 173,70 €	20 897 769,47 €	968 404,23 €	4,63%
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	11 078 647,38 €	16 870 017,99 €	- 5 791 370,61 €	-34,33%
Provisions réglementées				
TOTAL FONDS PROPRES	658 233 076,87 €	646 160 451,97 €	12 072 624,90 €	1,87%
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour risques	2 296 398,82 €	4 289 841,14 €	- 1 993 442,32 €	-46,47%
Provisions pour charges	2 188 448,07 €	2 092 152,12 €	96 295,95 €	4,60%
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	4 484 846,89 €	6 381 993,26 €	- 1 897 146,37 €	-29,73%
DETTES FINANCIERES				
Emprunts obligataires				
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers	36 313 256,67 €	37 861 473,82 €	- 1 548 217,15 €	-4,09%
Dettes financières et autres emprunts	363 963 979,86 €	35 552 774,55 €	328 411 205,31 €	923,73%
TOTAL DES DETTES FINANCIERES	400 277 236,53 €	73 414 248,37 €	326 862 988,16 €	445,23%
DETTES NON FINANCIERES				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 310 264,79 €	11 944 238,08 €	- 633 973,29 €	-5,31%
Dettes fiscales et sociales	19 029 211,78 €	17 333 332,28 €	1 695 879,50 €	9,78%
Avances et acomptes reçus	99 453 232,81 €	86 918 293,01 €	12 534 939,80 €	14,42%
Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	- €	- €	- €	
Autres dettes non financières	5 738 141,82 €	4 409 824,85 €	1 328 316,97 €	30,12%
Produits constatés d'avance	3 263 525,28 €	3 146 887,89 €	116 637,39 €	3,71%
TOTAL DETTES NON FINANCIERES	138 794 376,48 €	123 752 576,11 €	15 041 800,37 €	12,15%
TRESORERIE				
Autres éléments de trésorerie passive	166 108,65 €	195 986,29 €	- 29 877,64 €	-15,24%
Compte de liaison avec la Fondation NIT	- €	749 515,54 €	- 749 515,54 €	-100,00%
TOTAL TRESORERIE	166 108,65 €	945 501,83 €	- 779 393,18 €	-82,43%
Comptes de régularisation				
Ecart de conversion Passif				
TOTAL GENERAL	1 201 955 645,42 €	850 654 771,54 €	351 300 873,88 €	41,30%

COMPTE DE RESULTAT - PRODUITS ETABLISSEMENT

PRODUITS	Exercice 2022	Exercice 2021* * périmètre UL + FNIT	Evolutions 2022 / 2021 (€)	Evolutions 2022 / 2021 (%)
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				
Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)				
Subventions pour charges de service public	511 705 449,62 €	500 656 367,55 €	11 049 082,07 €	2,21%
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	51 684 501,74 €	50 129 740,39 €	1 554 761,35 €	3,10%
Subventions spécifiquement affectées au financement de certaines charges d'intervention en provenance de l'Etat et des autres entités publiques				
Dons et legs	643 437,53 €	367 766,73 €	275 670,80 €	74,96%
Produits de la fiscalité affectée	2 714 106,20 €	3 771 002,66 €	- 1 056 896,46 €	-28,03%
Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)				
Ventes de biens ou prestations de services	64 654 791,05 €	61 245 715,25 €	3 409 075,80 €	5,57%
Produits de cessions d'éléments d'actif	38 338,17 €	96 591,83 €	- 58 253,66 €	-60,31%
Autres produits de gestion	2 115 157,06 €	7 242 272,96 €	- 5 127 115,90 €	-70,79%
Production stockée et immobilisée	131 691,00 €	74 412,50 €	57 278,50 €	76,97%
Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public				
Autres produits				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	3 673 101,99 €	2 123 371,78 €	1 549 730,21 €	72,98%
Reprises du financement rattaché à un actif	27 632 774,92 €	27 132 937,52 €	499 837,40 €	1,84%
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)	- €	1 320 326,00 €	- 1 320 326,00 €	-100,00%
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	664 993 349,28 €	654 160 505,17 €	10 832 844,11 €	1,66%
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des participations et des prêts				
Produits nets sur cessions des immobilisations financières				
Intérêts sur créances non immobilisées	- €	- €	- €	
Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie	- €	347,65 €	- 347,65 €	-100,00%
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Gains de change	988,87 €	4 139,39 €	- 3 150,52 €	-76,11%
Autres produits financiers	2 846,77 €	9 754,18 €	- 6 907,41 €	-70,81%
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	3 835,64 €	14 241,22 €	- 10 405,58 €	-73,07%
RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)	- €	- €		
TOTAL PRODUITS	664 997 184,92 €	654 174 746,39 €	10 822 438,53 €	1,65%

COMPTE DE RESULTAT - CHARGES ETABLISSEMENT

CHARGES	Exercice 2022	Exercice 2021* * périmètre UL + FNIT	Evolutions 2022 / 2021 (€)	Evolutions 2022 / 2021 (%)
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
Achats	348 167,97 €	242 062,59 €	106 105,38 €	43,83%
Consommation de marchandises et approvisionnements, réalisation de travaux et consommation directe de service par l'organisme au titre de son activité ainsi que les charges liées à la variation des stocks	81 692 071,24 €	70 818 539,26 €	10 873 531,98 €	15,35%
Charges de personnel				
Salaires, traitements et rémunérations diverses	305 115 892,98 €	296 521 483,13 €	8 594 409,85 €	2,90%
Charges sociales	198 566 117,97 €	195 438 286,71 €	3 127 831,26 €	1,60%
Intéressement et participation				
Autres charges de personnel	1 936 676,69 €	1 200 723,69 €	735 953,00 €	61,29%
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)	22 209 872,39 €	23 519 601,69 €	- 1 309 729,30 €	-5,57%
Dotation aux amortissements, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables des actifs cédés	42 540 911,03 €	46 255 781,17 €	- 3 714 870,14 €	-8,03%
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	652 409 710,27 €	633 996 478,24 €	18 413 232,03 €	2,90%
CHARGES D'INTERVENTION				
Dispositif d'intervention pour compte propre				
Transfert aux ménages				
Transferts aux entreprises				
Transferts aux collectivités territoriales				
Transferts aux autres collectivités				
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme				
Dotations aux provisions et dépréciations				
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION	- €	- €	- €	
Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)	- €	645 342,48 €	- 645 342,48 €	-100,00%
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	652 409 710,27 €	634 641 820,72 €	17 767 889,55 €	2,80%
CHARGES FINANCIÈRES				
Charges d'intérêt	1 508 827,27 €	1 695 585,30 €	- 186 758,03 €	-11,01%
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Pertes de change	- €	11 025,90 €	- 11 025,90 €	-100,00%
Autres charges financières	- €	- €	- €	
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières	- €	1 069 200,00 €	- 1 069 200,00 €	-100,00%
TOTAL CHARGES FINANCIERES	1 508 827,27 €	2 775 811,20 €	- 1 266 983,93 €	-45,64%
Impôt sur les sociétés	- €	3 058,00 €	- 3 058,00 €	-100,00%
RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)	11 078 647,38 €	16 754 056,47 €	- 5 675 409,09 €	-33,87%
TOTAL CHARGES	664 997 184,92 €	654 174 746,39 €	10 822 438,53 €	1,65%

BILAN - ACTIF ETABLISSEMENT

ACTIF	Exercice 2022			Exercice 2021* * périmètre UL + FNIT	Evolution 2022 / 2021 (€)	Evolution 2022 / 2021 (%)
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net		
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles	6 223 200,00 €	- 5 314 270,33 €	908 929,67 €	727 822,06 €	181 107,61 €	24,88%
Immobilisations corporelles						
Terrains	71 670 901,78 €	- 654 673,41 €	71 016 328,37 €	71 213 060,45 €	- 196 732,08 €	-0,28%
Constructions	493 193 016,33 €	- 107 601 073,45 €	385 591 942,88 €	390 385 751,50 €	- 4 793 808,62 €	-1,23%
Installations techniques, matériels, et outillage	209 619 771,46 €	- 145 995 413,55 €	63 624 357,91 €	65 271 195,94 €	- 1 646 838,03 €	-2,52%
Collections	184 487,00 €	- €	184 487,00 €	147 596,99 €	36 890,01 €	24,99%
Biens historiques et culturels						
Autres immobilisations corporelles	76 665 246,13 €	- 58 593 933,34 €	18 071 312,79 €	19 302 168,87 €	- 1 230 856,08 €	-6,38%
Immobilisations mises en concession						
Immobilisations corporelles en cours	27 055 692,04 €	- €	27 055 692,04 €	6 271 993,99 €	20 783 698,05 €	331,37%
Avances et acomptes sur commandes	14 250,00 €		14 250,00 €	14 250,00 €	- €	0,00%
Immobilisations grevées de droits						
Immobilisations corporelles (biens vivants)	- €	- €	- €	- €	- €	
Immobilisations financières	333 164 036,00 €	- 2 355 622,00 €	330 808 414,00 €	813 408,00 €	329 995 006,00 €	40569,43%
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 217 790 600,74 €	- 320 514 886,08 €	897 275 714,66 €	554 147 247,80 €	343 128 466,86 €	61,92%
ACTIF CIRCULANT						
Stocks	1 314 728,45 €		1 314 728,45 €	1 241 026,26 €	73 702,19 €	5,94%
Créances						
Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes internationaux et la Commission européenne	151 728 934,66 €	- 309 516,24 €	151 419 418,42 €	160 569 786,59 €	- 9 150 368,17 €	-5,70%
Créances clients et comptes rattachés	19 780 458,57 €	- 6 755 426,73 €	13 025 031,84 €	16 851 764,11 €	- 3 826 732,27 €	-22,71%
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)						
Avances et acomptes versés sur commandes	1 981 299,44 €		1 981 299,44 €	2 041 015,70 €	- 59 716,26 €	-2,93%
Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	40,91 €		40,91 €	- €	40,91 €	
Créances sur les autres débiteurs	684 401,79 €		684 401,79 €	681 368,29 €	3 033,50 €	0,45%
Charges constatées d'avance (dont primes de remboursement des emprunts)	927 740,39 €		927 740,39 €	734 311,73 €	193 428,66 €	26,34%
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	176 417 604,21 €	- 7 064 942,97 €	169 352 661,24 €	182 119 272,68 €	- 12 766 611,44 €	-7,01%
TRESORERIE						
Valeurs mobilières de placement	- €		- €	- €	- €	
Disponibilités / Opération de trésorerie	135 327 269,52 €		135 327 269,52 €	115 591 221,06 €	19 736 048,46 €	17,07%
Autres						
TOTAL TRESORERIE	135 327 269,52 €	- €	135 327 269,52 €	115 591 221,06 €	19 736 048,46 €	17,07%
Comptes de régularisation						
Ecarts de conversion Actif						
TOTAL GENERAL	1 529 535 474,47 €	- 327 579 829,05 €	1 201 955 645,42 €	851 857 741,54 €	350 097 903,88 €	41,10%

BILAN - PASSIF ETABLISSEMENT

PASSIF	Exercice 2022	Exercice 2021* * périmètre UL + FNIT	Evolution 2022 / 2021 (€)	Evolution 2022 / 2021 (%)
FONDS PROPRES				
Financements reçus				
Financement de l'actif par l'Etat	423 308 048,69 €	419 719 506,36 €	3 588 542,33 €	0,85%
Financement de l'actif par des tiers	70 250 121,30 €	73 813 090,34 €	- 3 562 969,04 €	-4,83%
Fonds propres des fondations		1 965 813,27 €	- 1 965 813,27 €	-100,00%
Ecart de réévaluation				
Réserves	131 730 085,80 €	114 962 701,60 €	16 767 384,20 €	14,59%
Report à nouveau	21 866 173,70 €	20 897 769,47 €	968 404,23 €	4,63%
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	11 078 647,38 €	16 754 056,47 €	- 5 675 409,09 €	-33,87%
Provisions réglementées				
TOTAL FONDS PROPRES	658 233 076,87 €	648 112 937,51 €	10 120 139,36 €	1,56%
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour risques	2 296 398,82 €	4 289 841,14 €	- 1 993 442,32 €	-46,47%
Provisions pour charges	2 188 448,07 €	2 092 152,12 €	96 295,95 €	4,60%
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	4 484 846,89 €	6 381 993,26 €	- 1 897 146,37 €	-29,73%
DETTES FINANCIERES				
Emprunts obligataires				
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers	36 313 256,67 €	37 861 473,82 €	- 1 548 217,15 €	-4,09%
Dettes financières et autres emprunts	363 963 979,86 €	35 552 774,55 €	328 411 205,31 €	923,73%
TOTAL DES DETTES FINANCIERES	400 277 236,53 €	73 414 248,37 €	326 862 988,16 €	445,23%
DETTES NON FINANCIERES				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 310 264,79 €	11 944 238,08 €	- 633 973,29 €	-5,31%
Dettes fiscales et sociales	19 029 211,78 €	17 333 332,28 €	1 695 879,50 €	9,78%
Avances et acomptes reçus	99 453 232,81 €	86 918 293,01 €	12 534 939,80 €	14,42%
Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	- €	- €	- €	
Autres dettes non financières	5 738 141,82 €	4 409 824,85 €	1 328 316,97 €	30,12%
Produits constatés d'avance	3 263 525,28 €	3 146 887,89 €	116 637,39 €	3,71%
TOTAL DETTES NON FINANCIERES	138 794 376,48 €	123 752 576,11 €	15 041 800,37 €	12,15%
TRESORERIE				
Autres éléments de trésorerie passive	166 108,65 €	195 986,29 €	- 29 877,64 €	-15,24%
Compte de liaison avec la Fondation NIT	- €	- €	- €	
TOTAL TRESORERIE	166 108,65 €	195 986,29 €	- 29 877,64 €	-15,24%
Comptes de régularisation				
Ecart de conversion Passif				
TOTAL GENERAL	1 201 955 645,42 €	851 857 741,54 €	350 097 903,88 €	41,10%
